



## Document d'Objectifs du SIC FR2200395

### « Collines du Laonnois oriental »

## TOME 1 : DIAGNOSTIC ET ENJEUX DE CONSERVATION



Septembre 2009

**BIOTOPE Siège Social :**  
22, bd Maréchal Foch – BP 58 – 34140 Mèze  
Tél : 04 67 18 46 20 – Fax : 04 67 18 46 29  
e-mail : siegesocial@biotope.fr

**BIOTOPE Agence Bassin parisien :**  
3/5 rue Lespagnol – 75980 Paris cedex 20  
Tél : 01 40 09 04 37 – Fax : 01 40 09 16 74  
e-mail : agencenord@biotope.fr

**DOCUMENT D'OBJECTIFS DU  
SIC FR2200395**

**« COLLINES DU LAONNOIS  
ORIENTAL »**

**TOME 1 : DIAGNOSTIC**

**RAPPORT**

# SOMMAIRE

---

I.	CADRE GENERAL : LE RESEAU NATURA 2000.....	8
I.1.	NATURA 2000 : UN RESEAU EUROPEEN .....	8
I.2.	LES TEXTES FONDATEURS DU RESEAU NATURA 2000 .....	9
I.2.1.	Directive Oiseaux .....	9
I.2.2.	Directive Habitats .....	9
I.2.3.	Transposition des Directives « Habitats » et « Oiseaux » en droit français .....	10
I.3.	LES DOCUMENTS D'OBJECTIFS : OUTIL D'APPLICATION DES DIRECTIVES « HABITATS » ET « OISEAUX » .....	11
I.3.1.	Objectifs du document d'objectifs.....	11
I.3.2.	Elaboration du DOCOB .....	12
I.3.3.	Validation du DOCOB : le comité de pilotage.....	12
I.3.3.1.	Rôle du comité de pilotage .....	12
I.3.3.2.	Composition.....	12
I.3.4.	Contenu du DOCOB.....	13
I.3.5.	Les outils pour la mise en œuvre du DOCOB .....	13
I.3.5.1.	Les contrats .....	13
I.3.5.1.1.	Généralités .....	13
I.3.5.1.2.	Les contrats en milieux agricoles .....	14
I.3.5.1.3.	Les contrats hors milieux agricoles .....	15
I.3.5.2.	La Charte Natura 2000 .....	15
I.3.5.2.1.	Généralités .....	15
I.3.5.2.2.	Forme et contenu de la charte Natura 2000 .....	16
I.3.5.3.	L'exonération de la taxe foncière.....	17
I.3.5.4.	Les autres mesures fiscales incitatives .....	17
I.4.	DEMARCHE ADOPTEE SUR LE SITE FR2200395 « COLLINES DU LAONNOIS ORIENTAL ».....	17
I.4.1.	Phase de diagnostic .....	17
I.4.2.	Définition des enjeux et objectifs .....	17
I.4.3.	Une phase de définition des actions et du suivi.....	18
II.	PRESENTATION GENERALE DU SITE D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE FR22000395 « COLLINES DU LAONNOIS ORIENTAL ».....	20
II.1.	HISTORIQUE DU PERIMETRE.....	20
II.2.	DESCRIPTION GENERALE .....	21
II.3.	CONTEXTE GEOGRAPHIQUE .....	21

II.3.1.	Localisation .....	21
II.3.2.	Climat .....	21
II.3.3.	Géologie et geomorphologie .....	22
II.3.4.	Hydrologie .....	23
II.4.	CONTEXTE ADMINISTRATIF ET REGLEMENTAIRE .....	23
II.4.1.	Divisions administratives .....	23
II.4.2.	Documents d'urbanisme .....	24
II.4.3.	Les zonages du patrimoine naturel .....	25
II.4.3.1.	Les ZNIEFF .....	25
II.4.3.2.	Espaces Naturels Sensibles .....	26
II.4.3.3.	Sites gérés par le Conservatoire des sites naturels de Picardie .....	26
II.4.3.4.	Biocorridors .....	27
III.	CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE .....	30
III.1.	METHODOLOGIE .....	30
III.2.	APERÇU DE L'ÉVOLUTION HISTORIQUE DU LAONNOIS .....	30
III.3.	POPULATION .....	31
III.3.1.	Démographie .....	31
III.3.2.	Activités économiques, industrielles et commerciales .....	32
III.4.	INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT .....	33
III.5.	CONTEXTE FORESTIER .....	34
III.5.1.	Stations forestières .....	34
III.5.2.	Forêt publique .....	34
❖	<i>Forêt domaniale</i> .....	34
❖	<i>Forêt communale</i> .....	35
III.5.3.	Forêt privée .....	35
III.5.4.	Usages de la forêt .....	36
III.5.4.1.	Exploitation forestière .....	36
III.5.4.2.	Chasse .....	36
III.6.	CONTEXTE AGRICOLE .....	37
III.6.1.	Le Laonnois : un territoire agricole .....	37
III.6.2.	Occupation des sols .....	37
III.6.3.	Pratiques agricoles .....	37
III.6.3.1.	Productions végétales .....	38
III.6.3.2.	Productions animales .....	38
III.6.3.3.	Contrats territoriaux d'exploitation et contrats d'agriculture durable .....	39
III.6.3.4.	Programme régional « Gestion de territoire » .....	40
III.7.	ACTIVITES DE LOISIRS .....	41

III.7.1.	La chasse.....	41
III.7.1.1.	Gestion du territoire de chasse .....	41
III.7.1.2.	Pratiques de chasse et territoire.....	42
III.7.1.3.	Espèces chassées.....	43
III.7.1.4.	Gestion des espèces .....	44
III.7.1.5.	Gestion des espaces .....	44
III.7.2.	La pêche .....	45
III.8.	ACTIVITES TOURISTIQUES.....	45
III.8.1.	Le tourisme dans le laonnois.....	45
III.8.2.	La randonnee .....	46
III.8.2.1.	Randonnée pédestre .....	46
III.8.2.2.	Randonnée cycliste et équestre .....	47
III.8.3.	Activités motorisées .....	48
III.8.4.	Structures a vocation pedagogique .....	48
III.8.5.	Center Parc .....	49
III.9.	BILAN DU CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE .....	49
IV.	DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE DU SITE.....	52
IV.1.	DEFINITIONS PRELIMINAIRES .....	52
IV.2.	METHODOLOGIE.....	53
IV.2.1.	Travail bibliographique.....	53
IV.2.2.	Cartographie des habitats.....	53
IV.2.2.1.	Campagnes de terrain .....	53
IV.2.2.2.	Nomenclature utilisée .....	53
IV.2.2.3.	Méthodologie de terrain .....	54
IV.2.2.4.	Saisie des données et cartographie informatique.....	54
IV.2.2.5.	Limites des inventaires réalisés .....	54
IV.2.3.	espèces animales d'intérêt communautaire.....	55
IV.2.4.	Inventaire des espèces d'insectes d'intérêt communautaire du site	55
IV.2.5.	Inventaire des espèces de chauve-souris d'intérêt communautaire du site .....	55
IV.2.5.1.	Méthodologie de terrain .....	56
IV.2.5.2.	Limites de la méthodologie .....	57
IV.2.6.	Inventaire des espèces d'amphibiens d'intérêt communautaire du site	58
IV.2.7.	Réalisation des fiches habitat et espèces.....	58
IV.3.	PRESENTATION DU FONCTIONNEMENT ECOLOGIQUE DU SITE .....	58

IV.3.1.	Les habitats des versants .....	58
IV.3.1.1.	Versants exposés au nord .....	59
IV.3.1.2.	Versants exposés au sud.....	59
IV.3.2.	Les landes, fruticées et pelouses.....	59
IV.3.3.	Les habitats humides.....	60
IV.3.3.1.	Les marais de pente et les ruisseaux .....	60
IV.3.3.2.	Les tourbières .....	60
IV.3.3.3.	Les prairies tourbeuses et para-tourbeuses .....	60
IV.3.3.4.	Les étangs.....	63
IV.3.4.	Les prairies de fauche et les prairies pâturées .....	63
IV.3.5.	Synthèse de l'ensemble des habitats présents sur le site .....	63
IV.4.	HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE .....	68
IV.4.1.	Synthèse des habitats de la directive présents sur le site .....	68
IV.4.2.	Habitats d'intérêt communautaire cités au FSD et non observés 71	
IV.4.3.	Habitats d'intérêt communautaire non cités au FSD mais signalés et non observés .....	71
IV.4.4.	Présentation des fiches descriptives des habitats .....	71
IV.4.5.	Espèces végétales patrimoniales sur le site .....	72
IV.5.	ESPECES ANIMALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE SUR LE SITE .....	74
IV.5.1.	Espèces d'insectes .....	74
IV.5.1.1.	Résultats des prospections.....	74
IV.5.1.2.	Enjeux de conservation.....	74
IV.5.2.	Les espèces de chauve-souris .....	75
IV.5.2.1.	Espèces contactées en période d'hibernation .....	76
IV.5.2.2.	Espèces contactées en période estivale .....	77
IV.5.2.3.	Enjeux de conservation.....	78
IV.5.3.	Les espèces d'amphibiens .....	79
IV.5.4.	Fiches espèces.....	79
IV.6.	BIOEVALUATION .....	80
IV.7.	INTERACTIONS DES USAGES AVEC LES HABITATS ET LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE.....	82
IV.8.	ENJEUX DE CONSERVATION SUR LE SITE.....	88

# CADRE GENERAL : LE RESEAU NATURA 2000

# I. CADRE GENERAL : LE RESEAU NATURA 2000

Faisant suite à l'adoption de la convention de Rio au "Sommet de la Terre" en juin 1992, la constitution, au sein de l'Union européenne, du réseau écologique cohérent d'espaces dénommé "Natura 2000", a l'ambition de répondre aux nouvelles attentes de la société qui exprime un intérêt de plus en plus marqué pour la sauvegarde du patrimoine naturel et de la diversité de ses ressources biologiques.

Les acteurs du monde rural ont su, le plus souvent, entretenir et préserver ces milieux naturels, aujourd'hui de plus en plus menacés, tant par la déprise agricole que par les pratiques intensives ou l'urbanisation non contrôlée. Pour leur sauvegarde, il est nécessaire d'encourager les propriétaires et gestionnaires directement concernés à perpétuer ou à mettre en œuvre, sur leur propre terrain, des pratiques adaptées, qui nécessitent une participation financière de la collectivité en contrepartie des engagements pris.

La réussite de Natura 2000 repose sur le partenariat le plus large possible et sur l'adhésion des acteurs locaux à la gestion durable des sites ; aussi la France a-t-elle choisi de privilégier une double approche :

- En favorisant la concertation à tous les stades de la mise en œuvre de Natura 2000 : désignation des sites, élaboration des objectifs, mise en œuvre et suivi des actions proposées ;
- En créant le « contrat Natura 2000 », fondé sur la reconnaissance du rôle et de la responsabilité de chacun dans l'aménagement et l'équilibre des sites et destiné à favoriser l'intégration de l'environnement dans les pratiques de gestion de ces espaces au quotidien. Il doit permettre la participation des acteurs du monde rural à la gestion durable des habitats naturels et des espèces ayant justifié la désignation des sites figurant dans le réseau Natura 2000. Il comporte des mesures adaptées aux objectifs de chaque site Natura 2000 tels qu'identifiés dans le document d'objectifs. Le contrat Natura 2000 est basé sur le volontariat et n'est pas imposé aux propriétaires et aux ayants droit.

## I.1. NATURA 2000 : UN RESEAU EUROPEEN

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels désignés dans tous les pays de l'Union Européenne. Il a pour but de préserver les habitats et les espèces animales et végétales les plus rares ou les plus fragiles considérés comme « d'intérêt communautaire », afin de les maintenir ou de les rétablir dans un état de conservation favorable, en équilibre avec les activités humaines. La gestion des sites cherche donc, par l'intermédiaire de contrats Natura 2000, à concilier la préservation des habitats naturels et des espèces avec les activités économiques, sociales et culturelles qui sont exercées sur ces territoires. Elle est donc concertée et assumée par tous les acteurs intervenant sur ces espaces naturels, dans une approche de développement durable.

Ce type de préservation contractuelle concerne particulièrement la France, dont le patrimoine naturel est un des plus riches en diversité biologique d'Europe.

Deux directives européennes sont à l'origine de la constitution du réseau Natura 2000. Le titre de « site Natura 2000 » désigne les zones spéciales de conservation (ZSC) issues de

l'application de la Directive dite « Habitats », et les zones de protection spéciale (ZPS) en application de la Directive dite « Oiseaux ».

## **I.2. LES TEXTES FONDATEURS DU RESEAU NATURA 2000**

### **I.2.1. DIRECTIVE OISEAUX**

La Directive Oiseaux 79/409/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 2 avril 1979 concerne la conservation des oiseaux sauvages, au travers de la protection, de la gestion, de la régulation de toutes les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen, et de la réglementation de l'exploitation de ces espèces. Cette Directive est entrée en vigueur le 6 avril 1979, et a été transposée dans le droit national des Etats membres le 7 avril 1981.

Les ZPS (Zones de Protection Spéciales) découlent directement de la mise en oeuvre de la Directive, et font partie du réseau Natura 2000. Désignées par les Etats membres comme sites importants pour les espèces protégées (énumérées dans les annexes de la Directive), elles doivent faire l'objet de mesures de gestion qui permettent le maintien de ces espèces et leurs habitats. Ces zones sont en général issues des inventaires ZICO (Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux), effectués de 1990 à 1992 en France par Ecosphère et la LPO (Ligue pour la protection des Oiseaux) suivant une demande du ministère de l'Environnement.

L'élaboration de la liste des propositions de sites en France a nécessité des procédures institutionnelles (cf. Annexe 1). La transposition des Directives en droit français est le levier de l'application du réseau.

### **I.2.2. DIRECTIVE HABITATS**

La Directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés européennes du 21 mai 1992, concerne la conservation des habitats naturels ainsi que celle de la faune (hormis les oiseaux) et de la flore sauvage, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales (cf. Annexe 1). Egalement appelée Directive « Habitats », elle a été signée par les Etats membres le 5 juin 1992, dans le contexte mondial de la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) à Rio de Janeiro. Elle contribuait en effet à la réalisation des objectifs de la Convention de Rio sur la diversité biologique ratifiée à ce jour par 187 pays, à travers la constitution d'un réseau européen cohérent de sites. Elle est entrée en vigueur à compter du 5 juin 1994. Son objectif principal est la mise en place d'un réseau écologique cohérent d'espaces naturels, représentatifs de la biodiversité européenne, dénommé « Natura 2000 ».

La Directive Habitats rend obligatoire pour les Etats membres la préservation des **habitats naturels** (répertoriés en Annexe I de la directive) et des **espèces** (de l'Annexe II de la directive) qualifiés **d'intérêt communautaire**.

La désignation d'un site en ZSC se fait en trois étapes (cf. schéma 1) :

- La première étape, nationale, consiste en la proposition du site « susceptible d'être reconnu d'importance communautaire » (pSIC) à la Commission européenne, sous la forme d'un « formulaire standard de données » (FSD) informatisé : périmètre, données biologiques, zonages existants etc. ;
- La deuxième étape, au niveau communautaire, consiste tout d'abord à évaluer les propositions des Etats membres pour chaque habitat (annexes I et II) de la directive, puis pour chaque site, dans le cadre de réunions par domaines biogéographiques, dites « séminaires biogéographiques ». La Commission dresse, en accord avec les Etats membres, la liste des sites retenus comme « sites d'importance communautaire » (SIC) ;
- La troisième et dernière étape consiste en la désignation par l'Etat membre, en droit national, du SIC en ZSC.

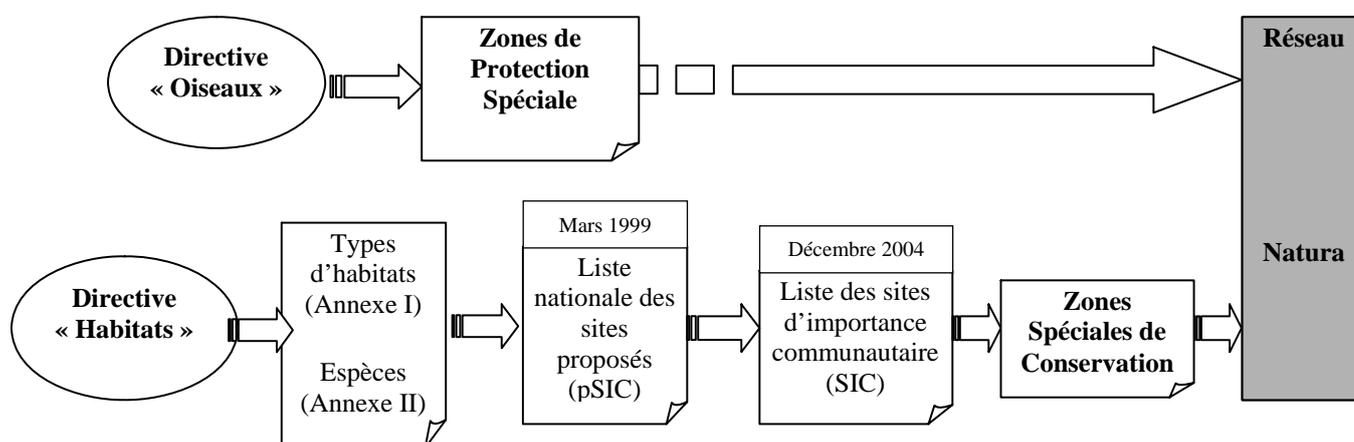


Schéma 1 : Constitution du Réseau Natura 2000 en France

### I.2.3. TRANSPOSITION DES DIRECTIVES « HABITATS » ET « OISEAUX » EN DROIT FRANÇAIS

Les directives européennes lient tout Etat membre destinataire quant au résultat à atteindre, tout en laissant aux instances nationales la compétence quant à la forme et aux moyens. La signature des Directives européennes dites "Oiseaux" de 1979 et "Habitats" de 1992 implique donc pour les états une véritable obligation de résultat, en leur laissant le choix des moyens à mettre en œuvre pour les atteindre.

Le processus de transposition en droit français des dispositions des directives « Oiseaux » et « Habitats » a été effectué par voie d'ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001, JO du 14/04/2001 (cf. Annexe 2). Il a permis l'intégration dans le code de l'environnement d'un chapitre relatif à la « Conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages. » (Articles L 414-1 à L 414-17 du Code de l'environnement). Cette ordonnance donne une existence juridique aux sites Natura 2000

et précise le cadre juridique de leur protection et de leur gestion contractuelle. Ce texte poursuit quatre objectifs:

- Donner une existence juridique aux sites Natura 2000 de façon à ce qu'un régime de protection contractuel ou réglementaire puisse s'appliquer dans tous les cas ;
- Privilégier l'option d'une **protection assurée par voie contractuelle** ;
- Organiser la concertation nécessaire à l'élaboration des orientations de gestion de chaque site ;
- Instaurer un régime d'évaluation des programmes ou projets dont la réalisation est susceptible d'affecter de façon notable un site.

Deux décrets ont été publiés en application de cette ordonnance :

- Le décret n° 2001-1031 du 8 novembre 2001 (JO du 9/11/2001) traite de la procédure de désignation des sites. Il conforte notamment le rôle des collectivités locales dans le cadre de la désignation des sites. Il précise le statut juridique des sites afin de permettre aux différents acteurs de commencer sur des bases solides la gestion contractuelle des milieux naturels et des espèces ;
- Le décret n° 2001-1216 du 20 décembre 2001 (JO DU 21/12/2001) concerne la gestion des sites Natura 2000. Il précise la démarche concertée d'élaboration des documents d'objectifs, les mesures pour la gestion des sites (contrats Natura 2000) ainsi que le régime d'évaluation des incidences des programmes ou projets susceptibles d'affecter la conservation des habitats naturels et des espèces pour lesquels les sites ont été désignés.

Enfin, la loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux, dite loi DTR, apporte des modifications aux décrets mentionnés ci-dessus, et offre aux collectivités territoriales la possibilité de présider le Comité de Pilotage, d'élaborer le DOCOB et d'assurer le suivi de sa mise en oeuvre.

### **I.3. LES DOCUMENTS D'OBJECTIFS : OUTIL D'APPLICATION DES DIRECTIVES « HABITATS » ET « OISEAUX »**

#### **I.3.1. OBJECTIFS DU DOCUMENT D'OBJECTIFS**

Afin de maintenir la cohérence entre les objectifs de conservation des espaces naturels du réseau Natura 2000 et l'ensemble des activités humaines s'exerçant sur ces sites, des documents de gestion et d'orientation, appelés « documents d'objectifs » ou « DOCOB », sont établis sur chaque site. Le DOCOB correspond à une conception déconcentrée de l'application des directives « Habitats » et « Oiseaux ».

Le DOCOB a pour objet de faire des propositions quant aux objectifs de conservation à atteindre et les mesures de gestion contractuelle nécessaire à la conservation du site, en précisant le niveau d'engagement des acteurs sur le site.

Les DOCOB sont élaborés dans une démarche de concertation entre les différents acteurs locaux, sous le contrôle d'un comité de pilotage. Le document d'objectifs est donc l'aboutissement d'une concertation menée avec l'ensemble des acteurs du territoire dans le cadre d'un comité de pilotage.

Le DOCOB est un document d'orientation, de référence pour les acteurs ayant compétence sur le site. Il contribue également à la mise en cohérence des actions publiques ayant une incidence directe ou indirecte sur le site et les habitats ou espèces pour lesquels ce dernier a été désigné.

### **I.3.2. ELABORATION DU DOCOB**

Le DOCOB est établi sous la responsabilité du préfet de département assisté d'un opérateur technique, en faisant une large place à la concertation locale (les gestionnaires et usagers du territoire, les représentants des collectivités territoriales concernées, les scientifiques, les représentants des associations de protection de la nature...). Le préfet de département désigne donc l'opérateur local chargé de la préparation du document d'objectifs ; ce dernier désigne en son sein un « chargé de mission coordonnateur », qui assure l'animation générale du dossier et fait des propositions au comité de pilotage local. D'après la loi DTR, les collectivités territoriales ont la possibilité de présider le Comité de Pilotage et d'élaborer le DOCOB.

### **I.3.3. VALIDATION DU DOCOB : LE COMITE DE PILOTAGE**

#### **I.3.3.1. Rôle du comité de pilotage**

Le comité de pilotage participe à la réalisation du document d'objectif et en valide les différentes étapes d'élaboration. Il aide à la préparation de la mise en œuvre des objectifs du DOCOB (via des « contrats Natura 2000 »), de même qu'au suivi et à l'évaluation de leur mise en œuvre.

#### **I.3.3.2. Composition**

Sa composition est arrêtée par le préfet de département après avis de la DIREN et de la DDAF. Il doit obligatoirement comprendre les représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements et les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux situés dans le site. Cette concertation peut être élargie à tous les autres gestionnaires et usagers du site (article R 214-23 ; R-214-25 à 27 du code rural).

Une certaine souplesse est donc laissée pour permettre d'adapter la concertation en fonction des spécificités locales.

Il comprend donc généralement :

- Les administrations et établissements publics d'Etat (DIREN, DDAF, ONF...) ;
- Les collectivités territoriales et les structures intercommunales ;
- Les organismes socioprofessionnels : fédérations, associations de protection de la nature, syndicats, chambres consulaires... ;

- Les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux situés dans le site, les usagers du site (chasseurs, sportifs, promeneurs..).

Selon la loi DTR, la présidence de ce comité de pilotage peut être attribuée au représentant d'une collectivité territoriale volontaire concernée par le site. A défaut, c'est le préfet de département ou son représentant qui en a la charge.

### **I.3.4. CONTENU DU DOCOB**

L'élaboration du DOCOB suit 4 étapes : la réalisation des diagnostics socio-économique et écologique, la définition et la hiérarchisation des enjeux et des objectifs, et l'élaboration d'un programme d'actions. Elle nécessite en moyenne deux ans. Son contenu est clairement fixé par la réglementation (article R 214 - 24 du code rural). Il doit présenter :

- Une description et une analyse de l'existant ainsi que, le cas échéant, les mesures réglementaires de protection existantes: état initial de la conservation et de la localisation des habitats et des espèces pour lesquels le site a été proposé, analyse des activités socio-économiques en présence et des pratiques, notamment agricoles et forestières ;
- Les objectifs de développement durable du site, destinés à assurer la conservation et/ou la restauration des habitats naturels et des espèces ainsi que la sauvegarde des activités socio-économiques et culturelles s'exerçant sur le site ;
- Des propositions de mesures contractuelles et réglementaires permettant d'atteindre ces objectifs. Les mesures de conservation proposées, constituant l'objet principal du DOCOB, sont préalablement concertées avec les acteurs locaux et font l'objet d'un descriptif précis. Celles-ci peuvent être de nature contractuelle, administrative ou réglementaire selon les régimes de protection existants (ex : parc national, réserve naturelle, arrêté de préfectoral de protection de biotope). Conformément aux orientations retenues par l'Etat français dans son application des directives « Habitats » et « Oiseaux », **la priorité sera donnée aux mesures de nature contractuelle** ;
- Des projets de cahiers des charges types pour les mesures contractuelles proposées, précisant notamment les bonnes pratiques à respecter et les engagements donnant lieu à contrepartie financière ;
- L'indication de dispositifs en particulier financiers destinés à faciliter la réalisation des objectifs ;
- La description des procédures d'accompagnement, de suivi et d'évaluation des mesures proposées et de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces.

### **I.3.5. LES OUTILS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU DOCOB**

#### **I.3.5.1. Les contrats**

##### **I.3.5.1.1. Généralités**

Dans le cadre de la mise en œuvre concrète de la démarche NATURA 2000, des instruments contractuels, basés sur le volontariat, sont mis à disposition des propriétaires et/ou gestionnaires pour assurer l'entretien voire la restauration des milieux naturels.

Le contrat est conclu entre le préfet et le titulaire de droits réels ou personnels conférant la jouissance des terrains concernés (propriétaire, personne bénéficiant d'une convention, d'un bail civil...). Sa durée minimale est de cinq ans et peut être prorogée ou modifiée par avenant.

Les aides financières accordées sont issues pour partie de fonds nationaux (Ministère chargé de l'Environnement ou Ministère chargé de l'Agriculture) et pour partie de fonds européens (FEADER) et sont versées par le Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (CNASEA).

Le contrat prend, dans le document d'objectifs, la forme d'un cahier des charges qui contient (article R414-9 du Code de l'Environnement, modifié par le décret du 26 juillet 2006) :

- Le descriptif des opérations à effectuer pour mettre en œuvre et atteindre les objectifs de conservation ou, s'il y a lieu, de restauration définis dans le document d'objectifs, avec l'indication des travaux et prestations d'entretien ou de restauration des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats et la délimitation des espaces auxquels ils s'appliquent ;
- Le descriptif des engagements identifiés dans le document d'objectifs qui donnent lieu au versement d'une contrepartie financière ainsi que le montant, la durée et les modalités de versement de cette contrepartie ;
- Les points de contrôle et les justificatifs à produire permettant de vérifier le respect des engagements contractuels.

Ces contrats comportent ainsi, dans le respect du ou des cahiers des charges figurant dans le document d'objectifs, des engagements propres à mettre en œuvre les objectifs de conservation du site.

Le préfet s'assure du respect des engagements souscrits par le titulaire du contrat. A cet effet, et à son initiative, des contrôles sur pièces et sur place sont effectués par les services déconcentrés de l'Etat ou le Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (CNASEA).

Lorsque le titulaire d'un contrat ne se conforme pas à un engagement, le versement des sommes prévues au contrat peut être, en tout ou en partie, suspendu ou supprimé et les sommes perçues remboursées.

Deux grands types de contrats existent : il s'agit des contrats concernant des milieux agricoles (contrats de type engagements agri-environnementaux) et ceux situés hors milieux agricoles (« contrats NATURA 2000 » dont contrats en milieu forestier).

### **1.3.5.1.2. Les contrats en milieux agricoles**

Les contrats en milieux agricoles sont conclus sur la base du volontariat entre le propriétaire et/ou l'exploitant et le Préfet du département pour une durée de 5 ans.

A la date d'élaboration du programme opérationnel de ce document d'objectifs, un nouveau dispositif agro-environnemental vient d'être élaboré aux niveaux national et régional.

Les nouvelles mesures agro-environnementales ont été établies au niveau national en 2007 dans le cadre du Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH). Les éléments nécessaires pour bâtir les mesures agro-environnementales territorialisées sur la base des engagements unitaires définis et de leurs combinaisons possibles sont désormais disponibles en Picardie.

### **I.3.5.1.3. Les contrats hors milieux agricoles**

#### ➤ **Les contrats Natura 2000 en milieux forestiers**

Une liste de mesures contractualisables a été établie au niveau national pour les contrats en milieux forestiers (circulaire « gestion » du 21 novembre 2007). Un cahier des charges type a été établi pour chacune des mesures. Celui-ci expose les conditions et les engagements à souscrire pour l'élaboration du contrat, les aides financières et les critères de contrôle des travaux.

Cette liste a été élaborée pour servir de référentiel technique et économique aux structures animatrices en charge de la passation des contrats.

En Picardie, les modalités techniques et financières de ces mesures sont désormais précisées dans un arrêté préfectoral régional.

#### ➤ **Les contrats Natura 2000 dans les autres milieux naturels**

Une liste de mesures concernant les contrats de gestion des milieux naturels non forestiers et hors milieux agricoles a également été établie au niveau national (même circulaire « gestion » du 21 novembre 2007) et validée par la Commission européenne. Dans le cadre du nouveau dispositif FEADER, cette liste est en cours de mise à jour. La définition précise des cahiers des charges des contrats n'est pas faite au niveau national. Les modalités de financement de ces mesures sont les mêmes que pour les mesures forestières.

## **I.3.5.2. La Charte Natura 2000**

### **I.3.5.2.1. Généralités**

La loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au Développement des Territoires Ruraux, dite loi « DTR », a induit plusieurs changements dans la mise en œuvre du réseau NATURA 2000 (cf. tome I de ce document d'objectifs). Elle instaure notamment la Charte NATURA 2000, annexée au document d'objectifs et à laquelle pourront adhérer les titulaires de droits réels ou personnels portant sur les terrains inclus dans un site NATURA 2000 (article 143 de la loi DTR).

Une circulaire administrative quant aux modalités d'établissement de cette charte a été élaborée par le Ministère en charge de l'Ecologie (circulaire du 26 avril 2007).

La Charte NATURA 2000 relève d'une adhésion volontaire à la logique de développement durable poursuivie sur le site NATURA 2000. Elle est constituée d'une liste d'engagements simples correspondant à des pratiques de gestion courante et durable des milieux naturels et des espèces et peut également concerner d'autres activités pratiquées sur le site (comme les activités de loisirs par exemple).

### **1.3.5.2.2. Forme et contenu de la charte Natura 2000**

La Charte NATURA 2000 se présente sous la forme d'un document annexé au document d'objectifs du site NATURA 2000.

La Charte est un outil contractuel au service des objectifs de conservation poursuivis sur le site NATURA 2000. Elle contient ainsi :

- Un ensemble de recommandations (non contrôlables) propres à sensibiliser l'adhérent aux enjeux de conservation poursuivis sur le site et à favoriser toute action en ce sens. Ces recommandations sont limitées en nombre (de 3 à 5) par type de milieu.
- Un ensemble d'engagements (contrôlables), rédigés de manière simple et précise, qui constituent le corps de la Charte et auxquels peut adhérer tout propriétaire/gestionnaire concerné. Ces engagements sont également limités en nombre (de 3 à 5) par type de milieu.

Afin de veiller à l'harmonisation des chartes Natura 2000 au niveau régional, une liste indicative des différents types de recommandations et d'engagements a été élaborée à l'initiative de la DIREN Picardie (cadrage régional).

Les engagements de la Charte sont mis en œuvre dans des conditions et suivant des modalités qui ne nécessitent pas (et qui ne doivent pas nécessiter) le versement d'une contrepartie financière. L'adhésion à la Charte ouvre toutefois droit à une exonération de la taxe foncière des parcelles concernées (cf. ci-après). Pour les parcelles forestières, la signature d'une charte permet la reconnaissance d'une garantie de gestion durable, ouvrant droit notamment aux aides publiques. Ces avantages impliquent un contrôle de l'application des engagements listés.

L'adhérent choisit les parcelles cadastrales du site Natura 2000, pour lesquelles il dispose de droits réels ou personnels, sur lesquelles il souscrit à la charte. L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale (il n'est pas possible d'engager des parties de parcelles).

La charte est signée pour une durée de 5 ans.

### **I.3.5.3. L'exonération de la taxe foncière**

Lorsque les propriétés non-bâties feront l'objet d'un engagement de gestion par le propriétaire (mesure(s) agro-environnementale(s), contrat NATURA 2000 ou Charte NATURA 2000) et qu'elles figureront sur une liste arrêtée par le Préfet de département, la taxe foncière en sera exonérée.

### **I.3.5.4. Les autres mesures fiscales incitatives**

D'autres mesures fiscales incitatives sont par ailleurs prévues dans le cadre de la gestion des habitats naturels sur les sites NATURA 2000 (loi de finances rectificative pour 2005) :

- exonération des  $\frac{3}{4}$  des droits de mutation existant pour la forêt moyennant un engagement de gestion durable pour 30 ans (régime Monichon) étendu aux autres milieux (engagement de 18 ans) ;
- possibilité de déduire de ses impôts sur le revenu des travaux de gros entretien ou de restauration d'habitats d'intérêt européen (avec un accord préalable de l'administration requis).

La charte offre une garantie de gestion durable des forêts permettant l'accès à certaines aides publiques et à des mesures fiscales (circulaire du 26 avril 2007).

## **I.4. DEMARCHE ADOPTEE SUR LE SITE FR2200395 « COLLINES DU LAONNOIS ORIENTAL »**

BIOTOPE a proposé à la Direction Régionale de l'Environnement de Picardie une réalisation du Document d'Objectifs en trois grandes phases de travail. Chacune d'entre elles sera validée lors d'une réunion du Comité de Pilotage.

### **I.4.1. PHASE DE DIAGNOSTIC**

Les diagnostics socio-économique et écologique seront réalisés à la fin de cette première phase de travail. Les entretiens avec les différents acteurs locaux ont été menés en parallèle avec les premières phases du diagnostic écologique.

Cette première phase, qui s'est déroulée en 2005 et 2006, initie également la communication sur la réalisation du DOCOB auprès du grand public, avec la publication d'un premier bulletin d'information (Infosite).

En raison des modifications du périmètre du site à partir de 2007, le diagnostic a fait l'objet de compléments cette même année.

### **I.4.2. DEFINITION DES ENJEUX ET OBJECTIFS**

Il s'agit, à l'analyse du double diagnostic précédent, de définir, en concertation avec les acteurs locaux, les grands enjeux de conservation du patrimoine naturel d'intérêt communautaire sur le site et l'ensemble des objectifs de gestion.

Pour cela, des groupes de travail seront constitués, comprenant les acteurs locaux et des représentant des propriétaires et gestionnaires concernés. Deux groupes thématiques sont d'ores et déjà envisagés sur ce site :

- Un groupe « milieux ouverts et agriculture », qui concernera toutes les activités en lien avec l'exploitation agricole du site ;
- Un groupe « boisements et activités liées », qui concernera toutes les activités sylvicoles et en lien avec la forêt ;
- Un groupe « accueil du public, fréquentation et tourisme », concernant les activités de loisirs, commerciales ou non, s'effectuant sur le site.

### **I.4.3. UNE PHASE DE DEFINITION DES ACTIONS ET DU SUIVI**

S'appuyant sur des propositions techniques formulées par BIOTOPE, cette nouvelle phase de concertation doit décliner les objectifs préalablement définis en mesures concrètes de gestion sur le site. Les groupes de travail ont à nouveau été sollicités en 2009. Cette phase est très importante car elle doit aboutir à la constitution des cahiers des charges des mesures contractuelles envisageables sur le site.

La définition des différents suivis d'application et de pertinence de ces actions doit également être réalisée durant cette phase.

PRESENTATION GENERALE DU  
SITE D'IMPORTANCE  
COMMUNAUTAIRE  
FR22000395  
« COLLINES DU LAONNOIS  
ORIENTAL »

## **II. PRESENTATION GENERALE DU SITE D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE FR2200395 « COLLINES DU LAONNOIS ORIENTAL »**

Quarante huit sites (37 SIC/ZSC, 10 ZPS et 1 pSIC marin) ont déjà intégré le réseau européen Natura 2000 en Picardie en 2005. Dans le département de l'Aisne, il existe douze Sites d'Importance Communautaire (SIC, inscrits au titre de la directive européenne « Habitats/Faune/Flore ») et cinq Zones de Protection Spéciale (ZPS, inscrits au titre de la directive européenne « Oiseaux »).

Le présent document d'objectifs concerne le Site d'Importance Communautaire FR2200395 « Collines du Laonnois Oriental ». Ce site a été proposé à l'intégration du réseau Natura 2000 au titre de la directive européenne « Habitats/Faune/Flore ». Les collines du Laonnois présentent en effet une grande variété d'habitats naturels, répartis selon le relief et la géologie. Cette diversité confère au SIC une grande originalité et une forte valeur patrimoniale à l'échelle du nord de la France.

### **II.1. HISTORIQUE DU PERIMETRE**

En Picardie, le choix des sites Natura 2000 a été effectué en 1996 et en 1997. La délimitation des périmètres proposés a été réalisée à partir des données du Conservatoire Botanique National de Bailleul, à la demande de la Direction Régionale de l'Environnement de Picardie. Afin de déterminer ces périmètres, les sites choisis ont été répartis en secteurs, en fonction du niveau de patrimonialité de leur milieu naturel.

Le site des « Collines du Laonnois Oriental » a été proposé comme site d'importance communautaire (pSIC) en mars 1999, et est devenu SIC en décembre 2004.

Lors du comité de pilotage du 19 janvier 2007, plusieurs acteurs ont exprimé le souhait de modifier le périmètre du site pour mieux prendre en compte certains habitats d'intérêt communautaire présents à proximité du site. Une démarche de concertation s'est déroulée en 2007 et a aboutie à définir un nouveau périmètre concerté pour le site des « Collines du Laonnois Oriental ». La consultation officielle des EPCI a été lancée par les services de l'Etat au mois de mars 2009. Au moment de la finalisation du document d'objectifs, le comité de pilotage a approuvé le nouveau périmètre et la démarche administrative se poursuit.

L'ensemble du document d'objectifs est réalisé en tenant compte du périmètre soumis à la consultation officielle en 2009.

## **II.2. DESCRIPTION GENERALE**

Situées au sud-est de Laon, préfecture de l'Aisne, les collines du Laonnois oriental sont formées d'un ensemble de coteaux, vallées et plateaux calcaires. Le site présente un échantillonnage représentatif des potentialités d'habitats naturels des collines du Laonnois oriental. Le site est fragmenté en plusieurs secteurs choisis selon leur complémentarité. Les collines du Laonnois oriental présentent des caractéristiques biogéographiques variées. Elles constituent un réservoir de diversité d'habitats et de flore propre au Laonnois, petite région froide très originale sur le plan climatique. La variété des substrats, combinée à une géomorphologie particulière ont permis la présence d'habitats naturels remarquables variés ainsi que d'une flore riche, patrimoniale et également variée.

## **II.3. CONTEXTE GEOGRAPHIQUE**

### **II.3.1. LOCALISATION**

Situé au centre-est de l'Aisne, le site Natura 2000 « Collines du Laonnois Oriental » représente une superficie totale de 1 378 hectares, située entre Laon et le Chemin des Dames. Composé de 40 « fragments », cet ensemble de plateaux, vallées et reliefs originaux s'échelonne entre 73 et 200m d'altitude. Il s'étend au total sur 30 communes, couvrant un territoire qui va des communes de Royaucourt-et-Chailvet à l'ouest, jusqu'à Mauregny-en-Haye et Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt à l'est, et de Parfondru au nord à Neuville-sur-Ailette au sud (cf. Carte 1).

### **II.3.2. CLIMAT**

Le département de l'Aisne présente globalement un climat de type atlantique humide et frais, aux vents d'ouest dominants et au régime de précipitations régulier. Plus continental vers l'est du département, le climat du Laonnois est tempéré, dit de type « océanique dégradé » (cf. tableau 1). Le relief formé par les buttes témoins permet l'existence de zones particulièrement fraîches, situées dans les vallées encaissées orientées est-ouest. Cette disposition confère à certains groupements végétaux un caractère montagnard. Enfin, les versants exposés au sud bénéficient localement d'un climat plus chaud, où l'on trouve des végétations à affinités méridionales. Les caractéristiques du climat sont donc ponctuellement très différentes du climat régional moyen, ce qui confère son originalité au site.

<b>TABLEAU 1 : DONNEES METEOROLOGIQUES LOCALES</b>					
<b>Station</b>	<b>Altitude</b>	<b>Température moyenne annuelle</b>	<b>Précipitations annuelles</b>	<b>Température moyenne du mois le plus chaud</b>	<b>Température moyenne du mois le plus froid</b>
<b>Laon</b>	75 m	10,2°C	660 mm	17,5°C	2,4°C

### **II.3.3. GEOLOGIE ET GEOMORPHOLOGIE**

Le territoire du Laonnois fait partie du Bassin Parisien, mais a connu une évolution particulière.

La craie de l'ère Secondaire est recouverte par des terrains de l'ère Tertiaire originale (cf. carte 2). On trouve ainsi des couches alternées de sables et argiles, qui se sont déposés à l'époque où la mer recouvrait encore le territoire, et qui sont surmontées de calcaire grossier (cf. schéma 2). La fin du Tertiaire, il y a 1,8 million d'années, a marqué le soulèvement du Bassin parisien, en réponse à la formation de la chaîne alpine : les cours d'eau se sont progressivement enfoncés, creusant plusieurs vallées et permettant à certaines couches géologiques de réapparaître en surface. Plus récemment pendant les périodes glaciaires, les vallées se sont davantage enfoncées, et les plateaux se sont couverts de dépôts limoneux. Les collines présentent ainsi un relief accusé, aux côtes et dépressions d'altitude allant de 70 à 200 mètres.

La diversité de couches géologiques affleurantes sur le site (sables acides, couches calcaires, argiles) est une des raisons de la diversité des milieux naturels sur le site. La topographie également variée et complexe permet une grande diversité de conditions climatiques et physiques. Par exemple, les coteaux de la commune de Parfondru ont connu des glissements de terrain de la corniche calcaire (cf. encadré schéma 2).

Des fragments de roche calcaire se trouvent ainsi dans les pentes, ce qui confère une originalité aux successions de végétations sur le coteau. D'une façon générale, des colluvions des couches les plus hautes sont souvent présentes sur les couches inférieures.

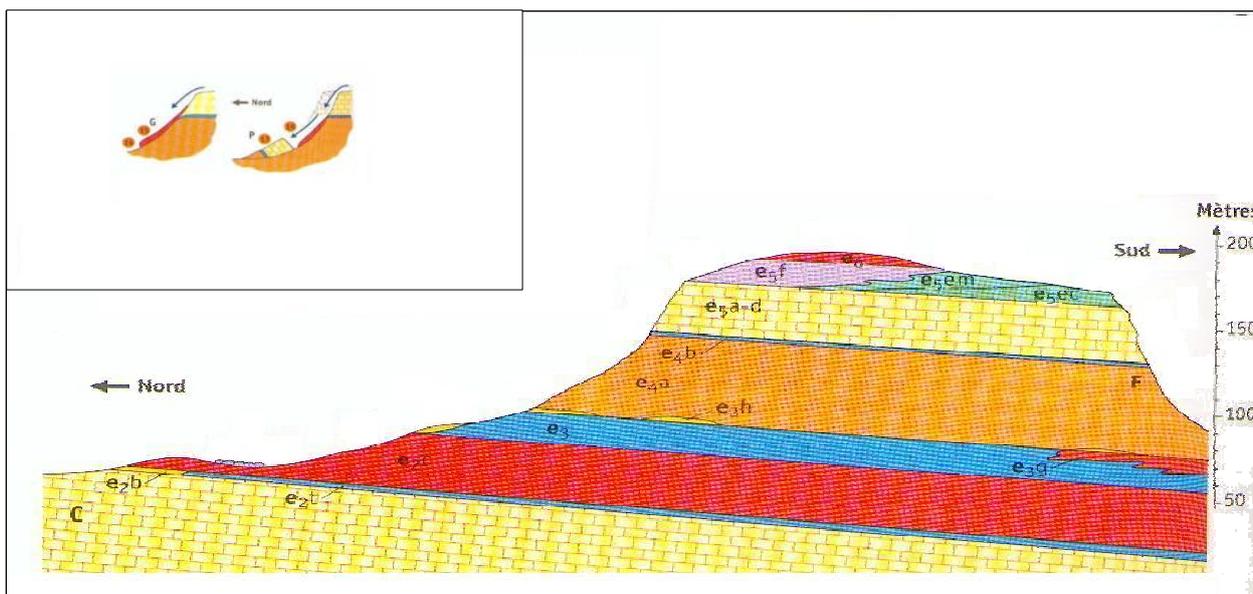


Schéma 2: Substrats géologiques et sols type du Laonnois (adapté de BOURNERIAS, 2001).

En encadré : G : glissements des sables sur la cuesta (côtes), cas fréquent ; P : glissements successifs en masse (cas du Bois des Fosses, Parfondru)

Légende : C : Craie du Sénonien

e2b : Argile de Vaux-sous-Laon

e2t : Tuffeau

e2c : Sables de Bracheux

e3 : Argiles à lignites du Sparnacien

e3g : Sables podzolisables et grès du Sparnacien

e4a : Sables argileux du Cuisien

e4b : Argile de Laon du Cuisien

e5a-d : Calcaire grossier du Lutétien

e5f : Argiles de St Gobain du Lutétien

e5em : Marnes du Lutétien

e6 : Sables du Bartonien et localement limons

### II.3.4. HYDROLOGIE

L'ensemble du réseau hydrologique du territoire du Laonnois appartient au bassin versant de la Seine. Il est constitué de nombreux cours d'eau (cf. carte 3). La majorité de ces derniers sont des rivières de plaine, dont le régime est assez calme et qui présentent une forte sédimentation.

L'alimentation en eau potable provient surtout des eaux souterraines de Picardie, qui sont essentiellement localisées dans l'aquifère de la Craie du Sénonien, au niveau de laquelle la nappe phréatique est parfois affleurante

Les collines sont cernées au sud par la vallée de l'Ailette, rivière revenant en coude au niveau de la commune de Neuville-sur-Ailette (plan d'eau de l'Ailette), et formant le Bassin de Monampeuil, à proximité du site.

## II.4. CONTEXTE ADMINISTRATIF ET REGLEMENTAIRE

### II.4.1. DIVISIONS ADMINISTRATIVES

Le périmètre du site concerne 30 communes, regroupées au sein de 4 structures intercommunales : la Communauté de communes du Val de l'Aisne (1 commune), la Communauté de communes du Laonnois (17 communes), la Communauté de communes du Chemin des Dames (5 communes), la Communauté de communes de la Champagne

picarde (4 communes), et la Communauté de communes des Vallons d'Anizy (3 communes, cf. tableau 2 ci-dessous). Ces 4 dernières communautés de communes, accompagnées de la communauté de communes du Pays de la Serre, sont réunies dans le Pays du Grand Laonnois depuis 2005. La commune de Chérêt n'appartient à aucune intercommunalité.

Ces communes appartiennent à 4 cantons.

<b>TABLEAU 2 : DIVISIONS ADMINISTRATIVES ET COMMUNES SUR LE SITE</b>			
<b>Canton</b>	<b>Commune</b>	<b>Communauté de communes</b>	<b>Superficie concernée par le site en hectares</b>
Canton de Laon sud	Nouvion-le Vineux	CC du Laonnois	5,87
	Presles-et-Thiérny	CC du Laonnois	47,58
	Vorges	CC du Laonnois	45,69
	Bruyères-et-Montbérault	CC du Laonnois	79,79
	Parfondru	CC du Laonnois	305
	Veslud	CC du Laonnois	96,65
	Eppes	CC du Laonnois	15,55
	Festieux	CC du Laonnois	112,2
	Chérêt		15,96
	Orgeval	CC du Laonnois	7,26
	Bièvres	CC du Laonnois	21,53
	Montchâlons	CC du Laonnois	34,33
Canton de Sissonne	Montaigu	CC de la Champagne Picarde	17,97
	Mauregny-en-Haye	CC de la Champagne Picarde	128,2
	Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt	CC de la Champagne Picarde	11,34
	Courtrizy-et-Fussigny	CC de la Champagne Picarde	60,25
	Neuville-sur-Ailette	CC du Chemin des Dames	19,63
	Martigny-Courpierre	CC du Laonnois	35,69
	Colligis-Crandelain	CC du Laonnois	11,45
	Chamouille	CC du Laonnois	16,21
	Monthenault	CC du Laonnois	0,29
	Chermizy-Ailles	CC du Chemin des Dames	32,56
	Trucy	CC du Chemin des Dames	41,87
	Saint-Thomas	CC du Chemin des Dames	22,36
	Goudelancourt-les-Berrieux	CC du Chemin des Dames	0,64
Canton d'Anizy le Château	Laval-en-Laonnois	CC du Laonnois	47,07
	Chevregny	CC des Vallons d'Anizy	56,77
	Urcel	CC des Vallons d'Anizy	24,84
	Royaucourt-et-Chailvet	CC des Vallons d'Anizy	22,57
	Monamppteuil	CC du Val de l'Aisne	76,46

## II.4.2. DOCUMENTS D'URBANISME

Seules certaines communes du site (cf. carte 5) sont dotées d'un document d'urbanisme au moins cartographiant (carte communale) voire réglementant (Plan d'Occupation des sols : POS, Plan Local d'Urbanisme : PLU) l'occupation et l'utilisation du sol. Les communes les plus importantes possèdent déjà un POS, comme Bruyères-et-Montbérault qui en possède un depuis 1930 et qui vient de le réviser, ou Eppes (POS de 1989), mais la plupart des communes n'ont actuellement pas de documents d'urbanisme. D'une manière générale, les communes concernées par le site prévoient ou se sont engagées dans l'élaboration de documents d'urbanismes, que ce soit une carte communale comme

par exemple pour Vorges, Veslud ou Trucy, ou bien un PLU comme notamment pour Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt ou Festieux.

<b>TABLEAU 3 : REGLEMENTATION LIEE A L'URBANISME S'APPLIQUANT SUR LE SITE NATURA 2000</b>		
<b>Commune</b>	<b>Document d'urbanisme</b>	<b>Secteur concerné par le site Natura 2000 - réglementation liée à l'urbanisme s'appliquant sur cette zone</b>
Neuville-sur-Ailette	PLU	Au-dessus des creutes – zone naturelle (N)
Bruyères-et-Montbérault	POS	La pâture des cinquante arpents, les Hardsons, Mont Chamberlain – zones naturelles à vocation essentiellement agricole (NC) et zones naturelles devant faire l'objet d'une protection rigoureuse en raison de la qualité des sites et des paysages (ND). Une partie de ces zones sont des espaces boisés classés.
Eppes	POS	Le Dalliez, La Garenne du chemin de Laon – Espace Boisé à protéger auxquels sont applicables les articles R 130.1 et R 130.15 du Code de l'Urbanisme.
Presles-et-Thierry	Carte communale	Le Bois du moulin, les Buvelots – zone non constructible (ZNC). La préservation des ZNIEFF et du site Natura 2000 est recherchée par la carte communale.
Chamouille	PLU	L'ensemble du site Natura 2000 sur cette commune est en zone naturelle (N). Une partie de la zone intégrée au site Natura 2000 correspond à des Espaces Boisés Classés. Il s'agit grossièrement des secteurs boisés indiqués sur la carte IGN 1/25000. Toutefois, les haies, arbres isolés et plantations d'arbres localisés dans ce secteur doivent également être conservés au titre de la protection des paysages.
Monthenault	Carte communale	La superficie du site Natura 2000 sur cette commune est anecdotique.
Martigny-Courpierre	Carte communale	
Royaucourt-et-Chailvet	Carte communale	
Urcel	PLU	La partie Nord du site Natura 2000 sur cette commune est classé en zone naturelle (ND) et en Espaces Boisés Classés, alors que les parties Sud sont classés en zones agricoles (NC) et zones de ressources naturelles exploitables (NCc).

### **II.4.3. LES ZONAGES DU PATRIMOINE NATUREL**

Le Site d'Importance Communautaire FR2200395 « Collines du Laonnois oriental » inclut ou est contigüe à différents zonages d'inventaire du patrimoine naturel.

#### **II.4.3.1. Les ZNIEFF**

Des inventaires des richesses naturelles des collines du Laonnois ont été effectués en 1990. Plusieurs Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) concernent au moins en partie le site (cf. Carte 6) :

- ZNIEFF de type I n°20000169 « Oppidum du Vieux Laon » ;

- ZNIEFF de type I n°20000170 « Montagne des Biarts et Cuesta du Haut Bouin » ;
- ZNIEFF de type I n°20000104 « Le Grand Marais d'Haye » ;
- ZNIEFF de type I n°20000133 « Cuesta sud de Montaigu » ;
- ZNIEFF de type I n°20000134 « Mont Hérault ».
- ZNIEFF de type I n°20000126 « Pelouses calcaires de Montchâlons, Orgeval, Bièvres » ;
- ZNIEFF de type I n°20000131 « Bois de Parfondru » ;
- ZNIEFF de type I n°20000160 « Marais des Pâtures à Parfondru et Forêt de Lavergny » ;
- ZNIEFF de type I n°20000041 « Côte nord du Laonnois d'Urcel à Bruyères-et-Montbérault » ;
- ZNIEFF de type I n°20000029 « Côtes de l'Ailette de Monampiteuil à Chamouille ».
- ZNIEFF de type I n°20000158 « Marais d'Ardon d'Etouvelles à Urcel » ;
- ZNIEFF de type I n°20000130 « Marais de Leuilly, les pâtures de Nouvion et bois de Corneil à Nouvion-le-Vineux »
- ZNIEFF de type I n°20000159 « Vallon de Chérêt »
- ZNIEFF de type I n°20000129 « Vallée de la Bièvre »
- ZNIEFF de type I n°20000014 « Plan d'eau et Haute-vallée de l'Ailette »

L'ensemble du Site d'Importance Communautaire est inclus dans la ZNIEFF de type II 0174 « Collines du Laonnois et du Soissonnais septentrional ».

Les fiches descriptives de ces ZNIEFF sont disponibles auprès de la DIREN.

### II.4.3.2. Espaces Naturels Sensibles

Le Conseil Général de l'Aisne est en cours de réflexion sur l'élaboration d'une politique autour des espaces naturels sensibles. Un schéma des espaces naturels sensibles est en cours d'élaboration. Le Conseil Général s'est engagé depuis 1998 dans une démarche départementale de Charte pour l'environnement et le développement durable. Cette charte comprend différents projets, dont un bilan du patrimoine naturel qui s'est traduit par la réalisation d'un inventaire des sites naturels d'intérêt exceptionnel sur le territoire axonnais.

Ce travail, réalisé par le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie, a permis de recenser 155 sites, et de dresser un état des lieux détaillé des richesses naturelles de chaque site. Ce travail sert de base pour l'élaboration du schéma des espaces naturels sensibles.

### II.4.3.3. Sites gérés par le Conservatoire des sites naturels de Picardie

Le Conservatoire des sites naturels de Picardie (CSNP) est une association de loi 1901 fédérée nationalement depuis 1988 au sein d'Espaces Naturels de France (ENF). Il a pour objectif « la conservation et la mise en valeur des richesses biologiques, écologiques et paysagères de la région Picardie afin d'en assurer la pérennité pour le bénéfice de la

collectivité ». Il opère une gestion des milieux adaptée aux enjeux écologiques propres à chacun des 154 sites qu'il a en gestion, totalisant une surface d'environ 8 350 ha en 2008, dans la région, dans la concertation et le partenariat avec les propriétaires et les usagers.

Le CSNP gère plusieurs sites dans le Laonnois, dont certains se situent, en totalité ou partiellement, sur le SIC (cf. Carte 6) :

- Le Grand Marais d'Haye, le Fleuriché, la Chambrette, la prairie du Mont Héraut et les landes de Montaigu forment un regroupement de sites sur les communes de Mauregny-en-Haye et Montaigu. La superficie de cet ensemble atteint 22,32 hectares. Un plan de gestion est en cours sur la période 2008-2017 ;
- Les pelouses calcicoles de l'Oppidum du Vieux Laon à Saint Erme Outre et Ramecourt (12,02 ha). Une notice de gestion est en projet ;
- Les Communaux à Chermizy-Ailles (8,214 hectares) avec un plan de gestion en cours sur 2007-2016 ;
- Les pelouses de Montchalons (1,42 ha) avec une notice de gestion en projet ;
- Les pâtures, les routoirs, les tannières et la folie forment un ensemble de sites sur la commune de Parfondru, pour une superficie totale de 65,18 ha, avec un plan de gestion en cours sur la période 2007-2011 ;
- Les Chicherons à Presles-et-Thiorny (10,79 ha), avec un plan de gestion en cours sur 2008-2017 ;
- Le marais de Comporté à Urcel (4,49 ha) avec un plan de gestion en cours sur 2008-2017 ;
- Les communaux à Royaucourt-et-Chailvet (29,58 ha) avec un plan de gestion en cours sur 2007-2011 ;
- La prairie humide de Monampteuil (16,5 ha, propriété du Conseil général de l'Aisne) avec un plan de gestion en cours sur 2007-2011 ;
- La carrière de Colligis-Crandelain (1,7 ha) ;
- Le Mont Bossu et les carrières à Chevreigny (3,12 ha) avec un plan de gestion en cours sur 2009-2018.

L'ensemble de ces sites représente un peu plus de 175 hectares.

#### II.4.3.4. Biocorridors

Un travail d'identification des corridors biologiques a été conduit en Picardie par le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie, en relation avec plusieurs acteurs. Ce travail a permis de proposer un réseau fonctionnel de sites à l'échelle de la région, qui prend en compte les populations d'espèces d'enjeu patrimonial, les connexions entre les sites et la matrice qui les environne.

Des « biocorridors » ont ainsi été identifiés, ils correspondant à des corridors potentiels au vu des connaissances actuelles sur le patrimoine naturel de la région.

L'identification de ces corridors biologiques n'a pas de portée juridique mais il s'agit d'un élément de connaissance du patrimoine naturel destiné à éviter autant que possible que certains enjeux environnementaux ne soient révélés. Il permet ainsi une meilleure prévision des incidences lorsque des aménagements sont à réaliser mais également de

mettre en œuvre localement des stratégies de maintien ou de restauration de connexions écologiques trop tardivement.

# CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

### III. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

Le contexte socio-économique du SIC présenté dans ce Document d'Objectifs présente et analyse l'ensemble des activités humaines existantes sur le site Natura 2000, afin de connaître leurs interactions avec les habitats et les espèces d'intérêt communautaire. Les informations données s'appuient sur une recherche bibliographique d'informations et sur les différents entretiens réalisés auprès d'acteurs locaux.

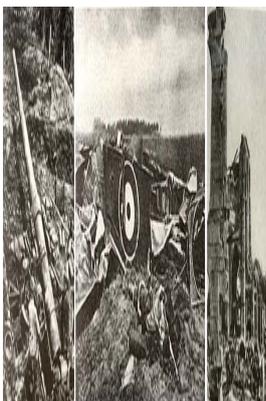
#### III.1. METHODOLOGIE

Des rencontres individuelles avec les acteurs locaux ont été organisées afin d'établir le diagnostic socio-économique du site. Les personnes consultées (cf. annexe 3) sont des représentants d'organismes socioprofessionnels, d'administrations, d'associations, ou des personnes physiques. Toutes ont une bonne connaissance du territoire du Laonnois, et en particulier du site. Les rendez-vous ont donc permis le recueil de données concernant les activités sur le site et l'évolution des pratiques. Des études et des documents relatifs au territoire et au site nous ont été également mis à disposition au cours de ces consultations.

#### III.2. APERÇU DE L'EVOLUTION HISTORIQUE DU LAONNOIS

Le Laonnois a connu une histoire florissante jusqu'au XIIème siècle, précédant trois siècles difficiles de guerres, épidémies et catastrophes climatiques. Après la Renaissance, le territoire a vécu la rupture de la Révolution française : les terres de l'église sont devenues propriété des laboureurs, meuniers et marchands ruraux. Le développement agricole qui a suivi durant plusieurs siècles a cependant été freiné au cours du XIXème siècle, notamment par les guerres, l'exode rural... Quant à l'industrie, elle ne s'est jamais développée du fait de la primauté parisienne, trop proche de Laon.

Le territoire du Laonnois a été particulièrement marqué par la première guerre mondiale. En effet, c'est, avec Verdun, l'Argonne, la Somme et Ypres, l'un des grands champs de bataille de la guerre de 1914-1918. Son nom est surtout associé à l'offensive française du printemps 1917, mais il y a eu d'autres batailles du Chemin des Dames. Quatre ans durant, des batailles ont eu lieu sur les flancs ou sur les crêtes du plateau qui domine la vallée de l'Aisne au sud et la vallée de l'Ailette au nord. La plus marquante est la grande offensive connue sous le nom « d'offensive Nivelle » ou « seconde bataille de l'Aisne », qui commence le 16 avril 1917. C'est un sanglant échec qui provoque des milliers de morts parmi les troupes engagées. Les Allemands abandonnent définitivement le site le 10 octobre 1918, un mois avant l'armistice, aux troupes françaises et italiennes, laissant un territoire profondément marqué par ces





Eglise de Persles-et-Thierry  
(Photo Burthe d'Annelet)

batailles.

Le site connaît aujourd'hui un héritage historique et architectural exceptionnel, qui confère son entité au Laonnois ; citons par exemple les églises moyenâgeuses de Nouvion-le-Vineux et Presles-et-Thierry. Les collines du site sont marquées de carrières formées de kilomètres de galeries qui traversent le sous-sol, ayant été évidé de leurs pierres pour la construction des monuments. Elles ont également servi de système défensif au cours des deux guerres mondiales, et sont aujourd'hui l'habitat de chauves-souris. Enfin, les coteaux étaient autrefois couverts de vignes, aujourd'hui très fragmentaires.

### III.3. POPULATION

#### III.3.1. DEMOGRAPHIE

Le site appartient à la couronne du pôle urbain de Laon, qui est la troisième zone urbaine du département. L'ensemble des 30 communes concernées par le site regroupe un total de 8 600 habitants au dernier recensement (en cours depuis 2004), pour une superficie globale de 210,5 km<sup>2</sup> (cf. tableau 4). La densité de population des communes du site est, avec 48,2 habitants/km<sup>2</sup>, la plus faible du département. Elle est cependant très variable (entre 6 et 129 habitants/km<sup>2</sup>). Quatre communes possèdent plus de 500 habitants (cf. carte 4). Ce sont Bruyères-et-Montbérault, St-Erme-Outre-et-Ramecourt, Festieux et Montaigu. Elles regroupent, avec 4 555 habitants, près de la moitié des habitants des communes du site (44%).

Sur la période de 1999 - 2004, la population a connu une augmentation d'environ 0,42%. Les évolutions sont de nature très variée selon les communes : de -1,8% pour Saint-Thomas à +2,4% pour Monampeuil (cf. tableau 4). Cet excédent global sur les communes du site permet de compenser le déficit migratoire, qui est de 0,35% dans l'Aisne. Le dynamisme populationnel des communes du site n'est donc pas particulièrement fort. Cependant, la structure de la population est jeune. L'Aisne était le département le plus âgé de la Picardie en 1999 (21,1% de plus de 60 ans dans l'Aisne pour 19,1% en Picardie). Cependant, le Soissonnais et le Laonnois sont les zones parmi les plus jeunes de l'Aisne, avec 17 à 21% de plus de 60 ans, pour 19,1% en Picardie et 21,3% en France en 1999.

**TABLEAU 4 : CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES DES 32 COMMUNES CONCERNEES PAR LE SITE (SOURCES : INSEE, 2004 - 2006)**

Commune	Nombre d'habitants (2004-2006)	Variation annuelle moyenne de population (%)	Superficie totale (km <sup>2</sup> )	Densité de population (habitant/km <sup>2</sup> )
Bièvres	75	- 0,2	3	28
Bruyères-et-Montbérault	1 552	+ 0,4	12	129

**TABLEAU 4 : CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES DES 32 COMMUNES  
CONCERNEES PAR LE SITE (SOURCES : INSEE, 2004 - 2006)**

<b>Commune</b>	<b>Nombre d'habitants (2004-2006)</b>	<b>Variation annuelle moyenne de population (%)</b>	<b>Superficie totale (km<sup>2</sup>)</b>	<b>Densité de population (habitant/km<sup>2</sup>)</b>
Chamouille	243	+ 3,6	3,3	73
Chérêt	123	- 1,1	3,7	33
Chermizy-Ailles	70	- 1,1	11	6
Chevregny	196	+ 1	9	22
Colligis-Crandelain	152	+ 0,8	6,5	23
Courtrizy-et-Fussigny	76	+ 2,4	4	16
Eppes	339	- 0,4	8	42
Festieux	523	+ 0,4	7	75
Godelancourt-les-Berrieux	131	- 1,6	5	26
Laval-en-Laonnois	213	+ 0,5	4	47
Martigny-Courpierre	112	- 1,5	4,5	25
Mauregny-en-Haye	412	- 0,3	10	41
Monampteuil	134	- 2,2	6	22
Montaigu	695	+ 0,5	23	30
Montchâlons	67	0	7	10
Monthenault	106	- 0,1	3	35
Neuville-sur-Ailette	75	- 0,7	4	19
Nouvion-le-Vineux	167	- 0,2	3	56
Orgeval	70	+ 1	2,5	28
Parfondru	344	+ 2,2	9	38
Presles-et-Thiorny	365	+ 1	8	46
Royaucourt-et-Chailvet	190	+ 1,2	3	63
St-Erme-Outre-et-Ramecourt	1 827	- 0,3	20	91
Saint-Thomas	77	+ 2,6	2	33
Trucy	137	+ 3	3	46
Urcel	570	+ 0,4	7	81
Veslud	244	- 0,6	4	61
Vorges	378	+ 0,1	5	76
<b>Total</b>	<b>9 663</b>	<b>Moyenne : + 0,36</b>	<b>200,5</b>	<b>Moyenne : 48,19</b>

### **III.3.2. ACTIVITES ECONOMIQUES, INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES**

L'identité du Laonnois est principalement administrative et agricole. Le territoire compte un peu plus des deux tiers de ses effectifs salariés dans le secteur tertiaire. La plus forte proportion d'emploi est notamment dans l'administration, Laon étant le siège de la préfecture de l'Aisne et de nombreuses autres administrations. Zone d'emploi la moins

industrialisée de la région, le bassin a connu un fort déclin d'emplois industriels depuis les années 70, en particulier entre les années 1992 et 1997.

Sur les communes du site, deux établissements de plus de 50 salariés sont présents :

- Baudoux Construction métalliques, à Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt, 66 employés en 2000 ;
- Desgrippes et compagnie, à Mauregny-en-Haye, 54 employés en 2000.

Un établissement implanté à Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt, RKG Siléa S.A., qui comptait 305 employés en 1992, a été délocalisé. Dans cette même commune, le secteur du commerce est particulièrement présent, avec la présence d'un supermarché, le seul à proximité et sur les communes du site.

Selon les données INSEE 2005, le taux de chômage du Laonnois est de 12%. Il est plus faible que dans le reste du département, qui est de 13,1%, mais plus important que le taux régional (10,9% en Picardie) et national (9,8% en France).

Un important projet touristique voit actuellement le jour : la construction d'un parc de loisirs/village de vacances « CenterParc » sur la commune de Neuville-sur-Ailette, à proximité immédiate du site. Ce projet devrait drainer plusieurs centaines d'emplois directs dans le secteur des services et du tourisme. Il devrait également dynamiser le tourisme local et permettre la création d'emplois indirects.

Globalement, l'activité des collines du Laonnois oriental reste orientée vers l'agriculture. Cette dernière est toutefois en nette diminution. Près de la moitié des exploitations agricoles ont disparues en 20 ans, et les emplois agricoles ont diminué de 51% entre 1979 et 2000. Sur les communes du site, les agriculteurs ne représentent en moyenne que 2,8% des actifs.

### **III.4. INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT**

Le réseau routier est organisé en étoile autour de Laon. Le site se trouve largement enclavé entre plusieurs grands axes structurants (cf. carte 7) :

- La RN2 à l'ouest et au nord, qui relie Laon à Soisson et draine environ 10 000 véhicules par jour ;
- L'autoroute A26 reliant Laon à Reims à l'ouest et vers le sud ;
- La RD18 au sud, qui emprunte le Chemin des Dames ;
- Le chemin de fer qui double la RN2 et l'A26.

Plusieurs autres axes, à plus faible trafic, structurent les échanges économiques au sein des collines du Laonnois oriental :

- La RN44, qui double l'A26 au nord et à l'ouest du territoire, et qui longe le site en passant au sud du site par Festieux ;
- La RD25 reliant Presles-et-Thierny à Coucy-les-Eppes, passant par Bruyères-et-Montbérault, Parfondru et Veslud ;
- La RD88, qui se prolonge par la RD90, et qui coupe le territoire d'est en ouest, reliant Urcel à Monampteuil, puis longeant le site au niveau de Montchâlons ;
- La RD967 qui traverse les collines du nord au sud, reliant Laon au Chemin des Dames, en passant par Bruyère-et-Montbérault.

### III.5. CONTEXTE FORESTIER

Recouvrant les coteaux et les bas de pente des collines, les peuplements forestiers représentent une proportion importante du site, et caractérisent sa dominante paysagère. Le site Natura 2000 est ainsi composé à plus de 60% de forêts (forêt caducifoliée et plantations: peupleraie, pinèdes). Les zones boisées du site sont essentiellement privées. Seul 12,5% des boisements sont domaniaux ou communaux et sont gérés par l'Office National des Forêts (ONF).

La production durable de bois concerne une part notable de la forêt privée sur le site. Une filière bois-énergie se développe actuellement sur la région du laonnois et permet d'envisager une valorisation économique locale de la forêt. Les enjeux concernant la sylviculture sont donc notables sur le site Natura 2000.

#### III.5.1. STATIONS FORESTIERES

Le site offrant un relief et une diversité de sols importants, il permet l'expression d'un grand nombre de milieux forestiers, qui se déclinent naturellement par type de sol et par situation topographique. Les principaux habitats forestiers sont les suivants :

- Les peuplements de plateaux et faibles pentes sur sol calcaire, qui sont dominés par la hêtraie, et qui s'expriment sur différents tapis herbacés selon leur exposition ;
- Les peuplements de coteaux et ravins sur sol acide, où s'exprime la chênaie acide, et la tilliaie-érablière dans les ravins les plus humides et froids ;
- Les peuplements des sols humides et des tourbières, caractérisés par l'aulnaie-frênaie en bordure de cours d'eau et la boulaie sur sols tourbeux, présents notamment dans les fonds de vallons.

Le « Catalogue des stations forestières de l'Aisne médiane » synthétise les types de milieux forestiers dans la région naturelle du Soissonnais. Ce document s'adresse aux sylviculteurs, et il donne également des orientations en ce qui concerne le choix des essences forestières à favoriser. La lecture de la carte des sols réalisée par la chambre d'agriculture associée à ce document et permet de conclure que la majorité des sols forestiers du site sont productifs.

#### III.5.2. FORET PUBLIQUE

Les forêts appartenant aux communes et à l'Etat sont peu représentées sur le site, l'essentiel des forêts étant privé (cf. carte 8). L'Office National des Forêts (ONF) a pour mission la mise en œuvre du régime forestier dans les forêts dont il a la gestion (forêts domaniales et forêts communales soumises). Il assure ainsi des missions garantissant la gestion durable des forêts, leur surveillance et l'instruction des affaires foncières.

##### ❖ Forêt domaniale

Le fragment 16 du site appartient à la forêt domaniale de Lavergny, au nord de Parfondru, gérée par l'ONF. Ce sont deux parcelles d'une superficie totale d'environ 10 hectares, dont la station forestière correspond essentiellement à une chênaie acidophile humide à Molinie. Les essences dominantes sont le Chêne (*Quercus sp.*) et le Pin

Weymouth (*Pinus strobus*), le premier étant l'objectif d'aménagement forestier. Les coupes d'amélioration ont lieu tous les 12 ans, la dernière ayant été effectuée en 2000. La production de ces parcelles est faible, car la croissance est lente et la régénération difficile.

### ❖ Forêt communale

L'ONF est gestionnaire de trois forêts communales sur le SIC :

- Le Grand marais et La Chambrette à Mauregny-en-Haye (environ 30 hectares) sont gérés en convention d'aménagement avec le Conservatoire des sites naturels de Picardie pour la période de 1999 à 2008. Ce partenariat a été mis en place suite à une action de sensibilisation par le Conservatoire en 1992, afin d'empêcher la plantation d'une peupleraie par la commune. L'objectif de gestion de cette zone est le maintien d'une série écologique, sans but de production. La Chambrette contient des landes sèches et une boulaie tourbeuse le long d'un cours d'eau. Le Grand marais est un marais alcalin. Ces deux secteurs présentent un fort intérêt écologique ;
- Une partie de la Forêt de Parfondru (environ 50 hectares) est soumise au régime forestier. L'aménagement forestier en cours s'étend sur la période de 1999 à 2013. Il s'agit d'une part du lieu-dit des « Pâtures » au nord de la commune (peuplements de Pin sylvestre et de Bouleau, très peu exploités, faute de demande locale), et d'autre part, d'une partie des coteaux sud de la commune (Hêtre et d'Erable, mais également peu exploités) ;
- Une petite partie de la forêt de Bruyères-et-Montbérault est soumise au régime forestier. Il s'agit d'une zone de taillis sous futaie de Chêne ponctuée de Pin sylvestre. Les objectifs d'aménagement sont des peuplements de Pin, Peuplier et Chêne rouge d'Amérique. L'intérêt de production est également faible sur cette zone.

### III.5.3. FORET PRIVEE

Elle représente la plus grande partie des forêts présentes sur le site Natura 2000. Le morcellement est très important, avec une dominance de petites propriétés de taille inférieure à 25 hectares (seuil pour les plans simples de gestion).

Sur l'ensemble des communes concernées par le site, il existe cependant plusieurs propriétés de surface supérieures à 25 ha, qui ont donc l'obligation d'établir un Plan Simple de Gestion (PSG) (cf. Tableau 5). En 2007, 227 ha, soit 26,7% des forêts du site, bénéficient de Plans Simples de Gestion qui est une garantie de gestion durable définie par le Code forestier. Chaque PSG dispose d'un programme de coupes et travaux visant à améliorer et à renouveler les peuplements.

**TABLEAU 5: SURFACES FORESTIERES DOTEES D'UN PLAN SIMPLE DE GESTION SUR LES COMMUNES DU SITE**

Communes du site	Surface (ha)
Bruyères-et-Montbérault	214 dont 1,52 ha dans le site
Eppes	31 (la totalité dans le site)
Festieux	195 dont 95 ha dans le site
Goudelancourt-les-Berrieux	70 dont 0,52 ha dans le site
Mauregny-en-Haye	54 dont 6,75 ha dans le site

**TABLEAU 5: SURFACES FORESTIERES DOTEES D'UN PLAN SIMPLE DE GESTION SUR LES COMMUNES DU SITE**

<b>Communes du site</b>	<b>Surface (ha)</b>
Monampeuil	76 (la totalité dans le site)
Montaigu	288 dont 95 ha dans le site

Les propriétaires sont représentés par le Syndicat des propriétaires forestiers et sylviculteurs de l'Aisne, dont le siège est situé à Laon. Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) est un établissement public dont les missions sont de développer des techniques forestières et une sylviculture durables, de valider les plans simples de gestion, et de favoriser le développement durable et l'aménagement rural.

### **III.5.4. USAGES DE LA FORET**

#### **III.5.4.1. Exploitation forestière**

Les zones boisées du site Natura 2000 sont majoritairement privées. Le parcellaire est très morcelé et de petite taille. Ce morcellement et les difficultés d'accès à de nombreuses parcelles limitent l'exploitation sylvicole alors que les boisements sont relativement productifs. Actuellement, l'activité sylvicole privée consiste principalement en des coupes de bois de chauffage sur les parcelles privées et communales, où des particuliers habitants la commune possèdent des permis communaux de coupe.

La forêt est manifestement sous exploitée ce qui a des conséquences négatives tant sur la qualité technologique et sanitaire des peuplements mais aussi sur la qualité des habitats forestiers.

De façon générale, les forêts privées sur le site conservent des objectifs de gestion durable alliant production de bois et préservation des milieux, mais elles sont parfois difficiles à exploiter du fait des fortes pentes.

Si la production sylvicole représente un enjeu notable dans les forêts privées, en revanche, les zones boisées sous la gestion de l'ONF n'ont pas de véritable vocation de production. La valorisation économique des forêts domaniales du site n'est pas prioritaire et les aménagements forestiers s'orientent principalement vers des séries écologiques. Les forêts domaniales et communales laissent s'exprimer des séries de végétation influencées presque exclusivement par les conditions stationnelles locales. Ces parcelles sont peu productives.

#### **III.5.4.2. Chasse**

L'activité la plus présente sur les zones boisées du site est la chasse. Les particuliers, les communes et l'ONF utilisent ou louent les bois et forêts aux chasseurs (ou à des groupements de chasseurs). Cette activité permet l'entretien des sentiers et des espaces ouverts pour le passage de la grande faune, et l'aménagement de certaines zones boisées afin de favoriser les espèces de gibiers (chevreuil, sanglier...) et la pratique de la chasse. L'activité de chasse est détaillée au §III.7.1.

## III.6. CONTEXTE AGRICOLE

### III.6.1. LE LAONNOIS : UN TERRITOIRE AGRICOLE

Le site Natura 2000 appartient au territoire agricole du Laonnois, qui compte 606 exploitations au dernier recensement de 2000, et qui représente 18% de la surface agricole utile (SAU) du département. Le Laonnois est, avec la Thiérache, le bassin d'emploi qui connaît le plus grand nombre d'installations recensées de jeunes agriculteurs du département, malgré une disparition de près de la moitié des exploitations agricoles en 20 ans. D'une manière générale, les départs en retraite et pré-retraite ont contribué au rajeunissement de la population agricole, et c'est la part des exploitants de 40 à 55 ans qui a le plus augmenté (augmentation de 30% entre 1988 et 2000 sur le département).

### III.6.2. OCCUPATION DES SOLS

Le site Natura 2000 présente de fortes contraintes topographiques. L'activité agricole s'en trouve réduite et limitée en bordure du périmètre, dans les vallées et sur les plateaux.

Les communes concernées par le site comptent 55 exploitations. Les terres labourables y représentent 6 527 hectares, soit 93% de la Surface Agricole Utile (SAU) totale qui compte 7018 ha. Cette proportion est légèrement inférieure à celle du territoire agricole du Laonnois, mais supérieure de 11% à la part moyenne dans le département. La surface toujours en herbe (STH), qui regroupe fourrages, prairies artificielles et prairies pâturées, est en effet beaucoup plus faible que dans le reste du département (6,8% contre 18% dans l'Aisne) (cf. Tableau 6).

Il est à noter que les évolutions de l'agriculture sur le site suivent un déclin plus marqué qu'à l'échelle départementale. En effet, depuis 20 ans le nombre d'exploitations a diminué de 46% dans le Laonnois, la surface agricole utile de 3,6% et le nombre d'exploitants de 51%. En parallèle on constate une augmentation de 78% de la surface des exploitations, suite à la rationalisation du parcellaire par le biais du remembrement.

**TABLEAU 6: OCCUPATION DES SOLS**

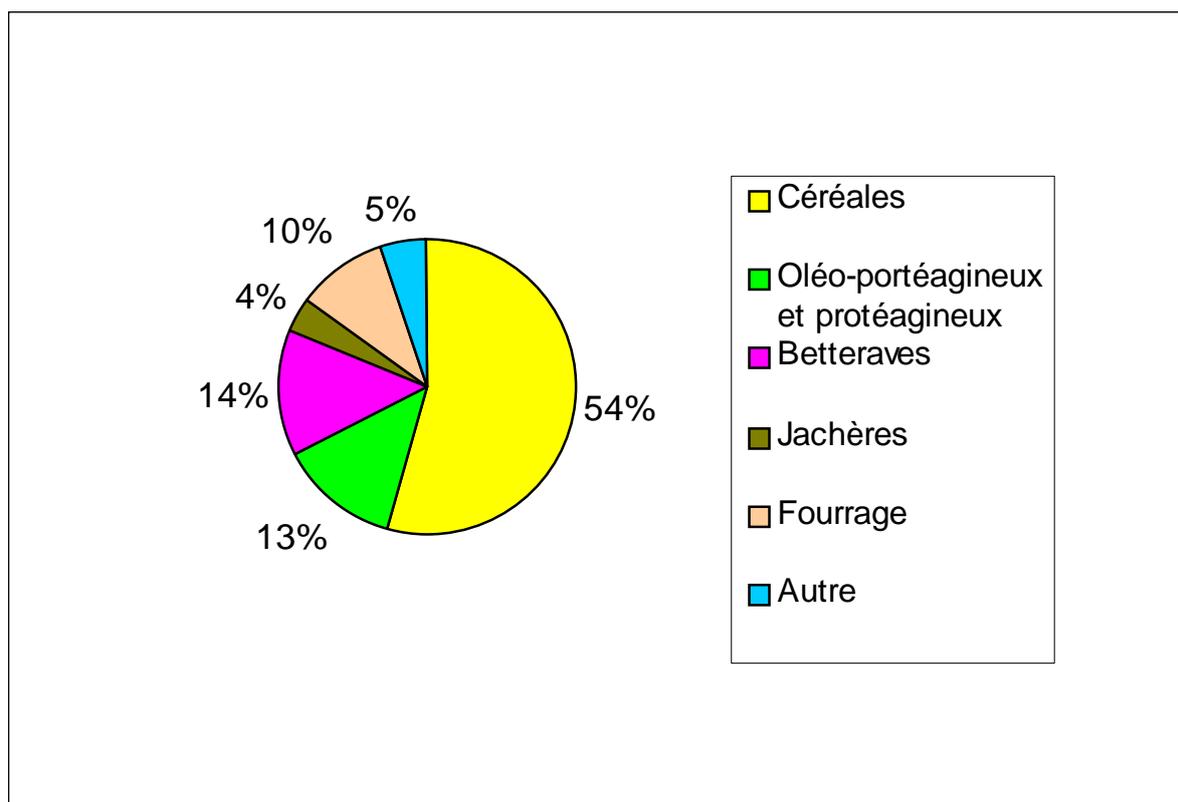
	<b>Communes du site Natura 2000</b>	<b>Territoire agricole du Laonnois</b>	<b>Aisne</b>
Taille moyenne des exploitations (en hectares)	122 ha	150 ha	82 ha
Part des terres labourables dans la SAU (en%)	93,2%	94%	82%
Part des STH dans la SAU (en%)	6,8%	6%	18%

### III.6.3. PRATIQUES AGRICOLES

Le Laonnois se caractérise par des systèmes de production orientés vers les cultures céréalières et végétales (seulement 10% d'élevage), contrairement à la région voisine, la Thiérache, nettement plus orientée vers l'élevage.

### III.6.3.1. Productions végétales

Ces deux dernières décennies ont été marquées par d'importants changements dans l'agriculture, avec la mise en place de la politique agricole commune (PAC) au niveau européen et la création de jachères (qui ont notamment pu induire une redistribution spatiale des cultures). Un peu plus de la moitié de la surface utilisée est consacrée aux cultures céréalières, avec une dominance du blé. Suivent les cultures de betteraves avec 14% de la surface agricole utile. L'Aisne est en effet le premier département français en production de betteraves sucrières, qui sont transformées dans une des deux sucreries qui reste aujourd'hui du département. Ce contexte est en évolution puisque deux sucreries ont cessé récemment leur activité.



La production d'oléo-protéagineux et protéagineux (colza, tournesol, lin, pois etc..) représente environ 13% de la surface agricole utile. La proportion de fourrages a diminué de 48% entre 1979 et 2000 (cf. schéma 3). Schéma 3 : Production végétales sur le Laonnois (adapté de la Charte du Pays du Grand Laonnois)

### III.6.3.2. Productions animales

Sur le site Natura 2000, comme dans le Laonnois, l'élevage ovin a beaucoup diminué. L'Aisne figurait pourtant parmi les premiers départements français d'élevage ovin au début du siècle dernier. Le pâturage traditionnel sur les coteaux a quasiment disparu en même temps que les grandes troupes ovines des exploitations céréalières : l'utilisation des produits phytosanitaires et la vulgarisation des engrais minéraux ont remplacé la nécessité du pâturage et des chaumes. La mécanisation a limité la main d'œuvre et les bergers n'ont pas été remplacés. Les prairies restantes sont aujourd'hui pâturées essentiellement par les bovins, pour la production de lait et de viande. Ainsi, 36,5% des exploitations présentes sur les communes concernées par le site font de l'élevage (cf. Tableau 7).

L'élevage est donc une activité qui a considérablement évolué au fil des ans dans le Laonnois. Elle reste importante pour les exploitations de vallée à dominante herbagère qui en tire l'essentiel de leur revenu.

L'élevage permet de valoriser les surfaces en herbe présentes sur les exploitations concernées par le site mais cette production n'est pas dominante pour les exploitations qui ont une majorité de terres labourables et dont la production est essentiellement basée sur les cultures.

<b>TABLEAU 7: PRODUCTION ANIMALE SUR LE SITE</b>			
	<b>Nombre d'exploitations dans les communes concernées par le site</b>	<b>Nombre total de têtes</b>	<b>Rapport de ces exploitations sur le nombre total des exploitations concernées par le site</b>
<b>Bovins</b>	17	605	31%
<b>Ovins</b>	3	230	5,5%
<b>Total</b>	20	835	36,5%

### III.6.3.3. Contrats territoriaux d'exploitation et contrats d'agriculture durable

Deux types de mesures agro-environnementales financées par l'Etat et l'Union européenne ont été proposées entre 2000 et 2006. Elles ont été mises en place sous forme de contrats : les Contrats territoriaux d'exploitation (CTE), remplacés à partir de 2003 par les Contrats d'agriculture durable (CAD), établis dans le territoire des « Vallées du Centre et Sud, et Plateaux de l'Aisne », auquel appartient le site. Des cahiers des charges sont proposés aux agriculteurs qui bénéficient d'aides annuelles en compensation des manques à gagner provoqués par leur application. Sur le territoire, les contrats-types concernent essentiellement la reconquête des pelouses menacées, la gestion extensive à l'herbe et les actions à caractère socio-économique. Actuellement, 7 exploitations sont sous contrat sur l'ensemble des communes du site (cf. Tableau 8).

L'ensemble de ces contrats couvre un peu plus de 305 ha, soit un peu plus de 4% de la SAU des communes du site. Toutefois, ce sont 7 exploitations sur les 55 des communes du site (soit environ 12%) qui ont donc adhéré à cette démarche, ce qui démontre l'intérêt des exploitants pour ce type de projets, et la potentialité de la continuité de ces démarches sur le site Natura 2000.

Les CTE sont terminés et les derniers CAD seront à terme en 2010. Les exploitants attendent les MAE applicables sur le site pour envisager un engagement.

<b>TABLEAU 8: MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES MISES EN ŒUVRE SUR LES COMMUNES DU SITE</b>		
<b>Commune</b>	<b>Type de contrat</b>	<b>Surface et mesure</b>
<b>Monampteuil</b>	CTE	9 ha de culture intermédiaire 26,70 ha de modification des techniques de lutte
<b>Saint-Erme</b>	CTE (2)	10 ha gestion effluents d'élevage 88 ha modification techniques de lutte (phyto) 41ha cultures intermédiaires 3 ha introduction trèfle-luzerne 4,3 ha de bandes enherbées 17 ha de gestion extensive de l'herbe 7 ha d'entretien/reconquête de pelouses calcicoles
<b>Godelancourt-les-Berrieux</b>	CTE	10 ha de culture intermédiaire
	CAD	12,73 ha de bandes enherbées 22,06 ha d'introduction de nouvelles cultures
<b>Montchâlons et Chermizy-Ailles</b>	CAD	28,4 ha de conduite extensive de prairie
<b>Neuville-sur-Ailette</b>	CTE	26 ha de conduite extensive de la prairie et 3 mares en restauration, ainsi que 1,85 ha de reconversion de terres arables en prairie permanente
<b>Superficie totale : 305,19 hectares contractualisés</b>		

#### III.6.3.4. Programme régional « Gestion de territoire »

En 2003 a été mise en place en Picardie la démarche « Gestion de territoire ». Elle consiste à proposer aux agriculteurs des actions agro-environnementales sur une durée de 5 ans, financées par la région et par l'Europe. De procédure plus souple que les CAD et les CTE, elle a permis de nombreuses contractualisations dans l'Aisne, au rythme de 40 à 45 par an. Elle représente plus de 5000 hectares, et plus de 100 kilomètres de haies plantées dans le département.

Cependant, une charte régionale récente (2005) et plus contraignante pour les exploitants souscripteurs (par exemple : limitation de l'augmentation de la SAU suivant le cas, maintien de la main d'œuvre...) a réduit l'attractivité de ce dispositif. De ce fait, sur les 97 dossiers engagés dans l'Aisne, seulement 9 ont été signés en 2006. Au sein du site Natura 2000, aucun exploitant n'a souscrit jusqu'en 2006 à un contrat « Gestion de territoire ». Retenons toutefois que cette démarche originale a valu à la région picarde l'investissement du monde agricole dans la durabilité de son développement.

Les conditions d'accès au nouveau dispositif « Gestions de Territoire » actuellement financé par la Région Picardie se sont assouplies. Ajouté aux MAE proposées sur le site, il sera possible aux exploitants de pouvoir réfléchir à une démarche globale sur leur exploitation et de contractualiser des mesures d'aménagement du territoire sur l'ensemble de leur exploitation. En juin 2009, plusieurs sont en cours d'instruction pour le dispositif « Gestions de territoire ».

## III.7. ACTIVITES DE LOISIRS

### III.7.1. LA CHASSE

La chasse, principalement familiale et traditionnelle, est une activité de loisirs très présente sur le site. Elle draine un public nombreux et actif, et représente une importante activité économique.

#### III.7.1.1. Gestion du territoire de chasse

La chasse est représentée par la Fédération départementale des chasseurs (FDC) de l'Aisne, qui fédère, en 2005, 16 521 chasseurs. En 2003, le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique de l'Aisne a été validé par le Préfet. Il comprend les trois grandes orientations (investissement dans la connaissance de la faune, investissement dans la gestion des espaces et des espèces, intégration dans leur environnement social) vers lesquelles les chasseurs se tournent aujourd'hui en utilisant comme outil la gestion bonifiée : les chasseurs réalisant des actions sur leurs territoires entrant dans le cadre de ces orientations peuvent bénéficier d'attributions supérieures à ceux qui ne réalisent pas d'actions.

Le site se trouve sur le territoire de **3 unités de gestion cynégétiques** (cf. carte 9) : l'Ailette, la Champagne crayeuse et la Souche. Sur les unités de l'Ailette et de la Souche, des Groupements d'Intérêt Cynégétiques (GIC) assurent le regroupement des chasseurs et servent d'organes décentralisés de la Fédération départementale en coordonnant ses actions (comptages, piégeages...). Sur chaque unité de gestion, 5 responsables sont élus par l'ensemble des détenteurs de droits de chasse et ont en charge la gestion des espèces de grand gibier. Sur chaque commune, un responsable de plan de chasse est élu par l'ensemble des détenteurs de droits de chasse et a en charge la gestion des espèces de petit gibier. Ces responsables sont l'interface entre les demandeurs de plan de chasse, les GIC et la Fédération.

**TABLEAU 9 : UNITES DE GESTION CYNEGETIQUES, COMMUNES ET PLANS DE CHASSE CONCERNES PAR LE SITE NATURA 2000**

Unité de gestion	Commune	Nombre de plans de chasse concernés
Ailette	Bruyères-et-Montbérault	Grand gibier : 2 Petit gibier : 2
	Bièvres	Grand gibier : 2 Petit gibier : 2
	Chamouille	Grand gibier : 2 Petit gibier : 2
	Chermizy-Ailles	Petit gibier : 3
	Chevregny	Grand gibier : 1
	Chéret	0
	Colligis-Crandelain	Grand gibier : 1
	Courtrizy-et-Fussigny	0

**TABLEAU 9 : UNITES DE GESTION CYNEGETIQUES, COMMUNES ET PLANS DE CHASSE CONCERNES PAR LE SITE NATURA 2000**

<b>Unité de gestion</b>	<b>Commune</b>	<b>Nombre de plans de chasse concernés</b>
	Eppes	Petit gibier : 2
	Festieux	Grand gibier : 1 Petit gibier : 1
	Laval-en-Laonnois	Grand gibier : 2 Petit gibier : 1
	Martigny-Courpierre	0
	Mauregny-en-Haye	Grand gibier : 4 Petit gibier : 5
	Monampteuil	Grand gibier : 1 Petit gibier : 4
	Montchalons	Grand gibier : 1 Petit gibier : 1
	Monthenault	0
	Neuville-sur-Ailette	Grand gibier : 1 Petit gibier : 1
	Nouvion-le-Vineux	0
	Orgeval	0
	Parfondru	Grand gibier : 3 Petit gibier : 5
	Presles-et-Thierry	Grand gibier : 3 Petit gibier : 2
	Royaucourt-et-Chailvet	0
	Saint-Thomas	Grand gibier: 1
	Trucy	Petit gibier: 1
	Urcel	Grand gibier: 2 Petit gibier: 3
Veslud	Grand gibier: 5 Petit gibier: 2	
Vorges	Grand gibier: 1 Petit gibier: 1	
Souche	Montaigu	Grand gibier : 1
	Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt	0
Champagne crayeuse	Goudelancourt-les-Berrieux	Petit gibier : 1

### III.7.1.2. Pratiques de chasse et territoire

La chasse est une activité très développée sur le site. Principalement locale, familiale et traditionnelle, elle peut aussi être pratiquée par des chasseurs provenant de régions limitrophes ou plus éloignées. Le nombre de chasseurs baissent légèrement sur l'ensemble du département depuis quelques années mais l'activité cynégétique est plutôt stable et de mieux en mieux structurée.

D'une manière générale, les milieux de plaine sont plutôt utilisés pour la recherche du petit gibier sédentaire (lièvres communs, perdrix grise), les lisières et coteaux pour celle des faisans et lapins, les milieux forestiers pour celle du grand gibier (chevreuil et sanglier) et de la bécasse des bois et des pigeons, et les vallées et marais pour celle des anatidés et des limicoles. Concernant la chasse du gibier d'eau, aucune installation immatriculée pour la chasse de nuit n'est recensée sur le site.

De nombreux aménagements cynégétiques sont réalisés sur le Laonnois, notamment pour mettre en place une alimentation subsidiaire au petit gibier en période hivernale, mais aussi maintenir, voire créer, des haies ou des bandes enherbées. La Fédération propose chaque année à ses adhérents des contrats pour :

- L'installation de jachères environnement faune sauvage (207 contrats en 2006 pour une surface totale de 426 ha)
- L'installation de cultures à gibier (118 conventions en 2006 pour une surface totale de 172 ha)
- La lutte contre le boisement et le maintien de platières dans les zones marécageuses
- L'entretien des de layons de chasse dans les zones boisées.

L'agrainage du sanglier, pratiqué avec une certaine assiduité dans le secteur, est désormais encadré par un arrêté préfectoral qui interdit notamment l'agrainage à moins de 20 m des cours d'eau et des mares. Cette pratique nécessite une déclaration auprès de la Fédération et de l'ONCFS.

Concernant les relations entre les chasseurs et les autres usagers de l'espace rural, aucun conflit réel n'est à signaler sur le site. Signalons que l'unité de gestion de l'ailette est le lieu de création d'une association de concertation est, appelée « chemins de l'Aisne », regroupant les chasseurs, les randonneurs et autres usagers pour la préservation des chemins.

### III.7.1.3. Espèces chassées

Sur le site, les seules espèces de **grand gibier** présentes régulièrement sont le chevreuil et le sanglier. Le cerf élaphe peut être observé de façon épisodique. Ces espèces sont chassées la plupart du temps en battues, parfois à l'approche ou à l'affût. Les densités du chevreuil et du sanglier sur le site sont au-dessus de la densité moyenne départementale.



Chevreuil

La chasse au **petit gibier** est très pratiquée sur le site. Le faisan commun est la principale espèce recherchée en raison de son abondance sur les unités de gestion du site (densité supérieure à la densité moyenne départementale). La perdrix grise et le lièvre sont également présents mais en densité moindre. Ces trois espèces font l'objet d'un plan de chasse préfectoral qui encadre leurs prélèvements. Elles sont essentiellement chassées en battues ou de façon individuelle avec des chiens. De manière générale, les populations de petit gibier ont tendance à se développer sur les communes concernées par le site Natura 2000.

Le Pigeon ramier est une espèce très recherchée, le département de l'Aisne étant situé sur un des principaux axes de migrations pour cette espèce. Il est souvent chassé à poste fixe, parfois à l'aide de miradors. D'autres espèces d'oiseaux sont chassées de façon occasionnelle sur les unités de gestion concernées : Alouettes, Grives, Tourterelles...

Concernant le **gibier d'eau**, les zones marécageuses accueillent de nombreuses espèces de limicoles. Certaines, comme la bécassine des marais et certains canards, sont chassées à la botte avec chiens ou à la passée.

En 2007, les espèces classées nuisibles sur le site sont le sanglier, le renard, la fouine, le raton laveur, le rat musqué, le ragondin, la corneille noire, l'étourneau sansonnet, le putois (sur l'unité de gestion de la Souche), la martre, la lapin de garenne et la pie bavarde. Ces espèces peuvent faire l'objet de battues de destructions (par les lieutenants de l'ovèterie), de piégeage ou de régulations à tir selon les cas. Parmi ces espèces, le raton laveur, le rat musqué et le ragondin, qui sont des espèces exogènes, peuvent causer de gros dommages à la faune et à la flore indigènes.

#### III.7.1.4. Gestion des espèces

La gestion des espèces de grand gibier sur le département est encadrée par un contrat agro-sylvo-cynégétique signé par les représentants de la chasse, de la forêt, de l'agriculture et des naturalistes. Ce contrat oriente la gestion des espèces sur la période 2005-2008 et prévoit notamment :

- La baisse des populations de sanglier ;
- Le maintien et le développement des populations de chevreuil et de cerf élaphe ;

Il prévoit les attributions nécessaires sur la période concernée pour ces trois espèces afin d'atteindre les objectifs de gestion fixés.

La gestion des espèces de petit gibier sédentaire est réalisée dans le cadre des plans de chasse et basée sur les résultats des recensements annuels (comptage du lièvre en fin d'hiver, comptage des couples de perdrix au printemps, comptage des coqs faisans au printemps et analyse de la reproduction de la perdrix en fin d'été). L'analyse de ces résultats permet de définir les attributions nécessaires pour chaque plan de chasse. Sur l'unité de gestion de l'Ailette, une expérience de réintroduction de lapin de garenne a été initiée il y a quelques années. Elle a nécessité une autorisation préfectorale pour permettre des lâchers de lapins sur trois communes concernées par le site : Chevregny, Presles-et-Thiorny, Lierval.

Les lâchers ont été effectués sur des zones de friches et des petits boisements, mais aussi sur les pelouses sèches situées sur les coteaux (Chevregny). Entre 2002 et 2006, plus d'une centaine de lapins ont été lâchés et l'implantation semble avoir bien réussi pour le moment.

#### III.7.1.5. Gestion des espaces

De façon générale, la gestion des espaces pour la chasse sur le département est essentiellement mise en œuvre pour répondre à trois objectifs :

- La simplification et la sécurisation de la pratique de la chasse, qui impose la création et l'entretien de layons, de postes de tirs ou de miradors ;
- La recherche d'une présence d'animaux, qui nécessite souvent l'entretien de milieux propices aux espèces recherchées (platières pour les bécassines, mares pour les anatidés, fourrés pour le grand gibier...) ou l'apport de compléments alimentaires en cas de nécessité ;
- La bonification, prévue par le schéma départemental de gestion cynégétique, qui propose aux chasseurs de s'investir dans la gestion de leurs territoires (maintien ou implantation de haies, création de bandes enherbées...) pour bénéficier d'attributions complémentaires.

### **III.7.2. LA PECHE**

Le secteur des collines du Laonnois est peu favorable à la pêche car il existe peu de rivières adaptées à cette activité. Seule la rivière Ailette est pêchable et classée en rivière de 2<sup>ème</sup> catégorie. La société de pêche de Laon, qui comptait 1200 adhérents en 2005, est la seule qui existe sur le secteur. Ses adhérents peuvent pêcher sur 3 sites, un étang de pêche sur Laon, l'étang de Monampteuil et une partie du canal de l'Ailette à Monampteuil, tous classés en 2<sup>ème</sup> catégorie. Ces sites de pêche sont situés à l'extérieur du site Natura 2000 des « Collines du Laonnois oriental ».

La pratique de la pêche dans le site Natura 2000 se réduit aux étangs privatifs de Bruyères-et-Montbérault et de Parfondru, le site ne comportant par ailleurs pas de rivières ou cours d'eau où cette activité peut avoir lieu. Ce loisir concerne les propriétaires qui viennent, essentiellement le week-end, pêcher dans leurs étangs et entretenir leurs parcelles. Cette activité, anecdotique sur le site Natura 2000, est cependant à prendre en compte à l'égard des habitats d'intérêt communautaire aquatiques présents sur le site.

## **III.8. ACTIVITES TOURISTIQUES**

### **III.8.1. LE TOURISME DANS LE LAONNOIS**

#### **❖ Le Laonnois : un secteur majeur du tourisme dans l'Aisne**

Le Laonnois est un secteur touristique très important du département de l'Aisne. Le territoire des collines du Laonnois oriental, situé entre Laon et le Chemin des Dames et avec le parc de l'Ailette en son centre, est en effet un pôle touristique majeur (cf. cartes 10 et 11). Le site Natura 2000 des Collines du Laonnois oriental s'inscrit en plein cœur de ce pôle touristique.

Ce secteur puise ses atouts dans le patrimoine architectural et historique, avec la cité médiévale de Laon et le Chemin des Dames, qui présente des mémoriaux et musée dédiée à cette bataille et à la seconde guerre mondiale (cf. § III.2 p.26). Les collines du Laonnois attirent également de nombreux visiteurs pour leurs monuments et sites historiques (églises médiévales, pressoirs à vin...), équipements de loisir et animations (cf. carte 11).

Ce secteur propose aussi des activités de détente et de loisirs, avec le très attractif parc nautique de l'Ailette, bordant le site au niveau de Neuville-sur-Ailette. Le parc de l'Ailette est en effet l'unique complexe touristique du département intégrant une grande palette d'activités, notamment nautiques, et un golf. Il se place actuellement au 5<sup>ème</sup> rang des sites touristiques de l'Aisne, et reçoit en moyenne 150 000 visiteurs par an. Le parc de l'Ailette fait l'objet d'un important projet de village-vacances en cours de réalisation. Le Bassin de Monampeuil à proximité du site Natura 2000 draine également de nombreux visiteurs grâce à la présence d'hébergements sur place, autour du bassin.

Ce territoire offre de plus de multiples loisirs « nature », sur ou à proximité directe du site Natura 2000 : randonnée pédestre, équestre, VTT, pêche...

#### ❖ Le tourisme en perte de vitesse

Le département est fortement concurrencé, en matière de tourisme, par les départements alentours. Les lieux de visite (sites culturels et non culturels qui comptent leurs entrées, hors parcs nautiques et de loisirs) sont moins fréquentés depuis 10 ans. Les infrastructures d'accueil sont par ailleurs insuffisantes dans le Laonnois, et ont même diminué de 34% entre 1997 et 2003. Par ailleurs, la restauration se développe, mais au profit de la restauration rapide (+183% entre 1997 et 2003).

#### ❖ Documents de cadrage touristiques

Le tourisme dans le Laonnois est cadré par deux documents : le Schéma régional de tourisme, et le schéma de développement touristique départemental établi par le Comité départemental du tourisme (CDT). Ce dernier possède notamment la volonté de mettre en place un « office de tourisme de pôle » et de valoriser le secteur. Le secteur intercommunal du Grand Laonnois détient également un Schéma de développement touristique adopté en 2001.

### III.8.2. LA RANDONNEE

Le site des Collines du Laonnois fait partie du secteur le plus riche en chemins de randonnée de l'Aisne (cf. Annexe 4).

#### III.8.2.1. Randonnée pédestre

La randonnée pédestre est un loisir important sur le site. De nombreux sentiers de promenade traversent en effet le secteur. Plusieurs guides de randonnée proposent des circuits basés sur la découverte de la nature, de l'histoire, du paysage et de l'architecture :

- Le topoguide Dakota est édité par le Comité départemental du tourisme, et permet au randonneur de parcourir et découvrir différents milieux naturels, sur des sentiers balisés ;
- Le Guide Chamina « Pays côté chemin, Laon et ses alentours » propose 23 circuits à pied et à VTT ;

- Un projet des Communautés de communes du Pays de Laon travaille à l'élaboration de 5 nouveaux circuits de randonnée nature. A terme, ils devraient être fréquentés par 15 000 personnes par an.

Un de ces circuits propose notamment un parcours ludo-récréatif, traversant le site, dont le public visé est la population du futur Center parc.

Le Comité départemental de randonnée pédestre de l'Aisne organise des sorties et crée des circuits et de nouveaux chemins, mais a également pour mission de baliser et d'entretenir les sentiers GR (Grande Randonnée). Des animations naturalistes occasionnelles ont lieu en partenariat avec l'Office national des forêts ou le Conservatoire des sites naturels de Picardie.



« Chemins de Picardie » est une association qui regroupe le Comité régional de la Randonnée Pédestre de Picardie et la Fédération des chasseurs de Picardie. Elle veille à la conservation et l'entretien des chemins ruraux, et a pour objectif de sensibiliser le public à l'intérêt écologique des milieux.

### III.8.2.2. Randonnée cycliste et équestre

De nombreux sentiers VTT sont présents sur le site, gérés par des associations locales. Le guide Chamina « L'Aisne à VTT », financé par le département, propose 19 circuits dans le sud du département, dont beaucoup sont communs avec les circuits pédestres. La randonnée cycliste est cependant en nette régression comme dans le reste de la France. Le public concerné est local, mais également étranger (touristes belges et néerlandais).

Le tourisme équestre est peu développé sur le site, et d'une façon générale dans le département. Un circuit, le « Huit de l'Aisne », a été créé par le Comité départemental du tourisme équestre. Sur les communes concernées par le site, il passe par Bruyères-et-Montbérault et est balisé par l'Office national des Forêts. Ce circuit draine peu de cavaliers.

Pour redynamiser la randonnée cycliste dans ce secteur, le Conseil général réalise actuellement une voie verte entre l'Abbaye de Vauclair et le lac de l'Ailette. Le premier tronçon entre l'entrée du Center parc et la commune de Neuville-sur-Ailette est déjà opérationnel et les travaux concernant le reste du parcours devrait être achevé en 2010 pour une mise en service en 2011.

### III.8.3. ACTIVITES MOTORISEES

La pratique de véhicules motorisés tels que quad, motos et 4x4 est présente sur le site. Des locations de quad et l'organisation de circuits dans le Laonnois sont proposées par l'Office de tourisme de Laon. Une unique association fédère des pratiquants : « Quad no



limit ». Ces activités se pratiquent plus particulièrement sur les communes de Chermizy-Ailles, Mauregny-en-Haye, Montaigu, et Neuville-sur-Ailette. La création du Center parc (cf. chapitre III.8.5) entraîne des nuisances indirectes sur les chemins et sentiers proches en raison de la demande importante de ses clients pour ce type d'activités. La réalisation de parcours sans itinéraires précis et sans encadrement réel pose problème.

La conduite d'engins motorisés en milieux naturels et ruraux est réglementée. En effet, la loi n°91 - 2 du 03 janvier 1991, relative à « la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels » interdit, en dehors des voies et chemins ouverts à la circulation publique, le passage de ces véhicules dans les espaces naturels. La législation a récemment été rappelée par la circulaire du ministère de l'écologie et du développement durable (MEDD) n° DGA/SDAJ/BDEDP du 06 septembre 2005 ayant pour objet la Circulation des quads et autres véhicules à moteur dans les espaces naturels.

Le secteur des « Communaux » (commune de Chermizy-Ailles) a, à ce titre, été doté de barrières et d'un Arrêté préfectoral interdisant totalement la circulation de ces engins. Ces mesures ne semblant pas suffisante pour limiter le développement de ces activités, le Conservatoire des sites naturels de Picardie, qui co-gère ce site, a pour projet sa fermeture complète.

### III.8.4. STRUCTURES A VOCATION PEDAGOGIQUE

Plusieurs structures locales organisent des sorties pédagogiques et mettent en place des services liés à l'animation en environnement. Ces centres permettent aux visiteurs sensibilisés de découvrir des milieux naturels du territoire :

- Le CPIE (Centre permanent d'initiative pour l'environnement) des Pays de l'Aisne, basé à Merlieux. Ses actions se structurent autour de l'éducation et la sensibilisation à l'environnement en direction du grand public et des scolaires au travers de balades nature, visites commentées de sites..., mais aussi autour de l'ingénierie de l'environnement (travaux de gestion, de restauration des milieux...) ;
- Le Centre ornithologique/Maison de la Nature basé à Neuville-sur-Ailette en bordure du plan d'eau. La Maison de la nature et de l'oiseau est une association qui propose des activités pédagogiques, des diaporamas et des animations de découverte de l'environnement à destination du grand public et des scolaires. La Maison de la nature est dotée d'un musée ornithologique et écologique qui présente un grand nombre d'animaux fréquemment rencontrés dans la région.

### III.8.5. CENTER PARC

Le plus important projet touristique du territoire du Laonnois a donné jour, en 2007, à un parc de loisirs/village vacances « Centerparc » sur la rive est du plan d'eau de l'Ailette, à proximité immédiate du site (commune de Neuville-sur-Ailette). Ce Center parc, le troisième en France, s'implantera à la place de l'actuelle base de loisirs de l'Ailette, ce qui entraînera son transfert sur la rive nord du Bassin de Monampteuil. Sa zone de chalandise s'étend au nord-est dans une ligne Beauvais-Troyes avec une poche importante incluant la région parisienne. La Belgique et l'Allemagne constituent également un fort potentiel de clients. L'impact sur le tourisme local n'est pas négligeable, puisque le parc, est ouvert toute l'année et comporte 840 logements. Il est prévu pour accueillir jusqu'à 4000 touristes par jour, avec un taux de remplissage de 85 % en 2008 (soit 300 à 350000 visiteurs). Le projet entraîne un surcroît de fréquentation à proximité du site et sur Monampteuil puisque la base nautique y sera transférée.

La notoriété et les conditions touristiques de l'Ailette devraient connaître un développement important suite à l'implantation du Center parc. Le Pays de Laon compte en effet redynamiser le tourisme local grâce aux retombées médiatiques et touristiques du projet. Le parc a par ailleurs vocation de vitrine touristique du patrimoine local, ce qui devrait emmener les visiteurs en dehors. Ce projet devrait également redynamiser l'emploi du territoire, à travers les quelques centaines d'emplois directs créés par le parc, mais aussi via les emplois indirects liés au surcroît attendu de fréquentation touristique du Laonnois.

### III.9. BILAN DU CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

Le site est situé dans une zone très rurale du territoire du Laonnois. **L'agriculture**, activité principale qui se situe en bordure du site, est dominée essentiellement par les grandes cultures céréalières. Elle comprend quelques élevages bovins et ovins, dont il serait envisageable de faire pâturer les troupeaux sur le site, pour le maintien de certains habitats. La **silviculture** est une activité économique non-négligeable sur le domaine privé puisque les bois et forêts recouvrent 60% du site mais avec des contraintes liées à l'accessibilité des parcelles et au morcellement du foncier. La forêt fait également office de territoire de chasse, activité très dynamique dans le secteur, et de lieu de randonnée pédestre, cycliste et équestre que de production commerciale de bois. Le **tourisme** est une activité importante sur le site, organisée autour des pôles de découverte nature, randonnée, et à proximité loisirs nautiques et de détente. La **chasse** est une activité importante, à la fois parce que les chasseurs sont très présents sur le site mais aussi parce que leur organisation est bien structurée autour de leur fédération.

Le diagnostic socio-économique du site aboutit à cinq constats principaux ayant des répercussions sur la gestion et l'état de conservation des habitats et des espèces du site.

- Les **intérêts économiques sur le site** concernent essentiellement l'agriculture et le tourisme. Ces deux secteurs d'activité peuvent être compatibles avec les objectifs de la directive européenne « Habitats/Faune/Flore ». Il y a donc peu de conflits entre activités économiques et gestion conservatoire des habitats naturels sur le site ;

- **Certains acteurs réalisent une gestion des milieux naturels sur le site**, que leur but soit économique (exploitants agricoles, collectivités...), ou écologique (Conservatoire des Sites Naturels Picards, chasseurs, ONF...). Ces acteurs et ces usages constituent une base sur laquelle il peut être possible d'instaurer une gestion des habitats naturels et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire du site ;
- **Plusieurs acteurs** tant professionnels qu'associatifs, administratifs ou collectivités territoriales, de par leurs activités et projets sur le site, **contribuent à une meilleure connaissance des habitats et des espèces** d'intérêt communautaire du site. Le maintien de l'implication de ces acteurs sur le site pourra contribuer au suivi de l'efficacité des actions qui seront proposées sur le terrain ;
- **Le site est actuellement de plus en plus fréquenté**. Certaines activités des riverains ou des collectivités territoriales, et surtout le renouvellement de l'offre touristique (Center parc) impliquent que **cette fréquentation a augmenté depuis quelques années** tant sur le site qu'à sa proximité immédiate. Il est indispensable de prendre en compte cet aspect dans la concertation et dans la gestion du site ;
- **Certains usages** (notamment les activités motorisées, tourisme...) **ont réellement ou potentiellement un fort impact sur certains des habitats du site**, en termes de dégradation, piétinement ou dérangement. **Ces usages sont localisés dans le temps ou dans l'espace**. Il sera nécessaire de mieux comprendre leurs impacts réels, et éventuellement de veiller à les limiter dans le temps et/ou dans l'espace pour les rendre compatibles avec les objectifs de conservation du site.

# DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE DU SITE

## IV. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE DU SITE

Dans le cadre de l'élaboration du présent document d'objectifs, la phase d'inventaire et de description écologique a pour objectifs de :

- Vérifier la présence des habitats et des espèces d'intérêt communautaire signalés dans le Formulaire Standard de Données (FSD, cf. Annexe 5) ;
- Cartographier sur le site les habitats naturels ainsi que les habitats d'espèces d'intérêt communautaire ;
- Evaluer l'état des populations des espèces concernées et l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces.

Ces éléments sont ensuite complétés d'un bilan du fonctionnement écologique du site et des autres espèces patrimoniales pouvant y être observées.

### IV.1. DEFINITIONS PRELIMINAIRES

➤ **« Habitat naturel »**

*Un habitat naturel est le milieu naturel ou semi-naturel, aux caractéristiques biogéographiques et géologiques particulières et uniques, dans lequel vit une espèce ou un groupe d'espèces animales et végétales.*

➤ **« Habitat d'espèce »**

*Un habitat d'espèce est un milieu où vit l'espèce considérée, au moins à l'un des stades de son cycle biologique.*

➤ **« Habitats et espèces d'intérêt communautaire »**

*Les habitats et espèces d'intérêt communautaire sont les habitats et espèces considérés comme patrimoniaux au sens de la directive 92/43/CEE dite directive « Habitats-Faune-Flore ». Certains d'entre eux sont dits **prioritaires** et doivent alors faire l'objet de mesures urgentes de gestion conservatoire. Les habitats d'intérêt communautaire sont indexés à l'annexe I de la directive. Pour les espèces animales et végétales, deux annexes sont à considérer :*

- L'annexe II : « espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation » ;
- L'annexe IV : « espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte ».

## **IV.2. METHODOLOGIE**

### **IV.2.1. TRAVAIL BIBLIOGRAPHIQUE**

Un premier travail bibliographique de recueil et de compilation de données sur le diagnostic des habitats du secteur d'étude a été réalisé. Des plans de gestion réalisés par le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie ont été mis à notre disposition, de même qu'un plan d'aménagement forestier par l'Office National des Forêts (forêt de Lavergny, commune de Parfondru). La thèse de Vincent BOULLET : « Les pelouses calcicoles du domaine atlantique français et ses abords au nord de la Gironde et du Lot » a servi de référentiel pour l'interprétation et la caractérisation des habitats ouverts. Des données sur différents habitats du site sont également fournies par un Bulletin de la Société Botanique du Centre-ouest (cf. bibliographie) et le guide des groupements végétaux du Bassin Parisien de M. Bournerias.

Enfin, les données sur les statuts de protection, rareté et menaces des espèces végétales en Picardie proviennent du Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNBL/CRP).

### **IV.2.2. CARTOGRAPHIE DES HABITATS**

#### **IV.2.2.1. Campagnes de terrain**

L'expert botaniste Frédéric TINTILIER a effectué trois sessions de prospections de terrain :

- La première a duré 5 jours en mai 2005 ;
- La seconde s'est étalée sur 10 jours fin juin et début juillet 2005 ;
- La dernière, d'une durée de 2 jours, a été effectuée au début du mois d'octobre 2005.

Ces sessions ont été programmées afin de couvrir les périodes d'expression optimale de la végétation des habitats présents sur le site.

Un second expert botaniste, Antoine RAVARY, a réalisé une session de prospections complémentaires en septembre 2007 afin de compléter la cartographie des habitats suite aux modifications du périmètre.

#### **IV.2.2.2. Nomenclature utilisée**

La nomenclature des plantes à fleurs et des fougères utilisée dans cette étude est celle de la Base de Données Nomenclaturale de la Flore de France (BDNFF, consultable et actualisée en ligne sur le site [www.tela-botanica.org](http://www.tela-botanica.org)).

En ce qui concerne les habitats naturels, la nomenclature utilisée est celle de CORINE BIOTOPES, référentiel de l'ensemble des habitats présents en France et en Europe. Dans ce document, un code et un nom sont attribués à chaque habitat naturel décrit.

Les habitats naturels d'intérêt communautaire listés en annexe I de la directive européenne 92/43/CEE (dite directive « Habitats/Faune/Flore ») possèdent également un

code spécifique. Parmi ces habitats d'intérêt européen, certains possèdent une valeur patrimoniale encore plus forte et sont considérés à ce titre comme « prioritaires » (leur code NATURA 2000 est alors complété d'un astérisque \*).

#### IV.2.2.3. Méthodologie de terrain

Une première étape de photo-interprétation a permis d'identifier des zones d'aspect homogène. Sur le terrain, ces zones ou polygones identifiés ont été caractérisés en fonction de leur végétation, et interprétés selon la nomenclature utilisée. En effet, sur le terrain, la végétation (par son caractère intégrateur synthétisant les conditions de milieux et le fonctionnement de l'écosystème) est considérée comme le meilleur indicateur de tel habitat naturel et permet donc de l'identifier.

Une reconnaissance floristique des structures de végétation homogènes a ainsi été menée sur l'ensemble de l'aire d'étude botanique afin de les rattacher à la typologie CORINE BIOTOPES à l'aide des espèces végétales caractéristiques de chaque groupement phytosociologique.

La phytosociologie fournit pour toutes les communautés végétales définies une classification dont s'est inspirée la typologie CORINE BIOTOPES. L'unité fondamentale de base en est l'association végétale correspondant au type d'habitat élémentaire ; les associations végétales définies se structurent dans un système de classification présentant plusieurs niveaux emboîtés (association < alliance < ordre < classe).

L'expertise de terrain a eu pour but de cartographier les habitats patrimoniaux présents sur le site selon la typologie CORINE BIOTOPES et de mettre en évidence l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire.

Les espèces protégées et patrimoniales ont été prospectées méthodiquement ; leur recherche a principalement été guidée par la cartographie préalable des habitats mais aussi par la bibliographie (études existantes sur le secteur). La caractérisation des habitats s'est également appuyée sur les connaissances et compétences de M. HAUGUEL (CBNBL/CRP) lors d'une journée de terrain de cadrage méthodologique, qui a permis une première approche des habitats du site, très bien connus par ce botaniste phytosociologue.

#### IV.2.2.4. Saisie des données et cartographie informatique

La cartographie des habitats a été réalisée au moyen des fonds orthophotographiques (photographies aériennes rectifiées) fournies par la Direction Régionale de l'Environnement de Picardie, et des fonds IGN au 1/25 000<sup>ème</sup>. couplée au Système d'Information Géographique MapInfo<sup>TM</sup>. Le logiciel de cartographie MapInfo<sup>TM</sup> a ensuite permis de créer la base de données renseignant différentes caractéristiques de ces habitats, et l'élaboration des cartes de végétation et d'habitats.

#### IV.2.2.5. Limites des inventaires réalisés

La date des inventaires floristiques, située en pleine période de floraison de nombreuses espèces végétales, est propice à une recherche efficace des plantes patrimoniales. Elle ne

garantit toutefois pas que les espèces à développement précoce (fin de l'hiver – début du printemps) ou très tardif seront détectées, surtout si on prend en compte la superficie de l'aire d'étude.

Les inventaires floristiques ne peuvent donc pas être considérés comme exhaustifs, mais ils donnent une bonne représentation de la patrimonialité des habitats.

### **IV.2.3. ESPECES ANIMALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

Le FSD signale 4 espèces de chauves-souris et une espèce d'insecte d'intérêt communautaire sur le site. Les inventaires ont donc porté sur ces groupes d'animaux. De récentes informations fournies par le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie font état d'une espèce d'amphibien d'intérêt communautaire (Triton crêté) potentiellement présente sur le site. Ce groupe fait donc également partie des objets de ces inventaires.

De même que pour les habitats d'intérêt communautaire, les données recueillies permettent d'établir des cartographies des habitats d'espèces, et d'en dégager une évolution de leur état de conservation, et les enjeux de conservation.

### **IV.2.4. INVENTAIRE DES ESPECES D'INSECTES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE**

Il existe peu de données bibliographiques sur les espèces d'insectes du site. Le Conservatoire des Sites de Picardie nous a fourni des renseignements sur les inventaires qui ont été réalisés pour ce groupe dans le Laonnois et sur leurs localisations.

Une première série de prospections a été réalisée début juin 2005, sous des conditions météorologiques favorables (26°C, vent faible) par l'expert entomologiste Vincent KOCH. Une seconde phase de terrain a eu lieu mi août 2005, par un temps ensoleillé et un vent moyen. Ces deux sessions de prospection correspondent aux deux périodes de pics de vol des adultes de Cuivré des marais, seule espèce d'insecte citée au FSD.

En préalable aux prospections, les milieux humides susceptibles d'héberger le Cuivré des marais ont été repérés sur le fond IGN au 1/25 000<sup>ème</sup> et sur les orthophotos. Sur le terrain, pour chacun des habitats, des transects en lacet ont été pratiqués. Ces parcours, plus ou moins aléatoires, sont dirigés vers les zones fleuries, non fauchées, de lisières et de suintements. Durant le parcours, la végétation est battue horizontalement, à l'aide d'un filet à papillon, afin de faire sortir les cuivrés des marais des hautes végétations herbacées. Un inventaire à vue est réalisé en parallèle.

Les prospections complémentaires suite aux modifications du périmètre du site ont été réalisées par le chef de projet Sylvain FROC en août 2007.

### **IV.2.5. INVENTAIRE DES ESPECES DE CHAUVES-SOURIS D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE**

La phase de terrain pour les chauves-souris a été effectuée par l'expert fauniste Julien TRANCHARD.

### IV.2.5.1. Méthodologie de terrain

Le site des « Collines du Laonnois oriental » offre de nombreux milieux favorables aux chiroptères (habitats de chasse, sites souterrains pour l'hibernation, gîtes de reproduction). Plusieurs espèces inscrites en annexe II de la directive « Habitats/Faune/flore » sont citées au FSD comme présentes au sein de la ZSC.

Dans le cadre de ce DOCOB, des prospections ont été mis en place afin d'évaluer l'importance des populations de ces espèces présentes au sein de la ZSC.

**Pour cela deux types de prospections ont été mis en place en fonction de la période d'activité des chauves-souris, que sont la période d'hibernation et la période de reproduction.**

#### ❖ La période d'hibernation

En hiver, les chauves-souris hibernent. Les sites souterrains, comme les anciennes carrières, constituent des milieux favorables aux chauves-souris. Elles y trouvent des températures et une hydrométrie constante, ainsi que le calme nécessaire à leurs hibernations.

Durant l'hiver 2006, des prospections ont donc été mise en place afin de contrôler les anciennes carrières souterraines connues au sein de la ZSC et également à proximité.

Le comptage des chauves-souris dans les sites d'hibernations a été réalisé en collaboration avec le « Conservatoires des sites naturels de Picardie ». A cette période de l'année, les chauves-souris sont très sensibles au dérangement et certains de ces sites étant déjà suivi par le Conservatoire. Cette collaboration a permis d'éviter de compter deux fois un même site (cf Tableau n° 10).

TABLEAU N° 10 : PROSPECTION CHAUVES-SOURIS EN PERIODE D'HIbernATION		
Dates de prospection	Commentaires	Source
2 janvier 2006	Contrôle de site d'hibernation	CSNP
5 janvier 2006	Contrôle de site d'hibernation	CSNP
10 janvier 2006	Contrôle de site d'hibernation	CSNP
31 janvier 2006	Contrôle de site d'hibernation	CSNP
14 février 2006	Contrôle de site d'hibernation	Biotope
15 février 2006	Contrôle de site d'hibernation	Biotope

#### ❖ La période de reproduction

A cette période de l'année, l'étude des chauves-souris est basée sur des **écoutes nocturnes** et sur la **recherche de gîtes** utilisés par les chauves-souris (cf. Tableau n° 10).

##### ➤ Recherche des gîtes

En période estivale les différentes espèces de chauves-souris peuvent utilisé des gîtes relativement variés, comme les combles de maisons ou d'église, les cavités dans les vieux arbres, les fissures dans les ponts, ... . Ainsi, durant ces prospections, un certain

nombre de bâtiments, principalement des églises, et des cavités ont été contrôlées afin de vérifier leurs utilisations par les chauves-souris.

➤ **Détection par ultrasons**

L'étude s'est déroulée en utilisant un moyen de récolte de données rapide et facilement mis en œuvre : **des écoutes** nocturnes à partir d'un détecteur d'ultrasons Pettersson D240X ont été réalisées de manière à obtenir des données spécifiques et quantitatives (densité d'animaux en chasse sur un secteur donné). Ce type de matériel allie deux systèmes d'écoute d'ultrasons (hétérodyne et expansion de temps) pour affiner la détermination. Celle-ci a été réalisée sur la base des résultats d'une étude menée en France depuis 1988 (BARATAUD, 1992a & 1996). Ce système permet d'identifier au mieux 25 espèces sur les 33 de la faune française.

Les séances d'écoute ont débuté dès le crépuscule et se déroulent jusqu'en milieu de nuit (1 à 2h00 du matin). Plusieurs points d'écoute, choisis de manière à couvrir l'ensemble des milieux présent sur la zone d'étude, ont été parcourus. A chaque nuit d'écoute nous avons modifié l'ordre des parcours afin d'éviter le biais de l'activité crépusculaire toujours plus intense qu'en milieu de nuit.

<b>TABLEAU N° 11 : PROSPECTION CHAUVES-SOURIS EN PERIODE D'HIBERNATION</b>	
<b>Dates de prospection</b>	<b>Commentaires</b>
19 juillet 2005	Points d'écoute au détecteur et prospection des gîtes potentiels
20 juillet 2005	Points d'écoute au détecteur et prospection des gîtes potentiels

#### IV.2.5.2. Limites de la méthodologie

L'analyse de la fréquentation d'un site par des écoutes au détecteur à ultrasons présente deux limites principales qui tendent toutes à minimiser la diversité réelle :

➤ **Identification des espèces**

Le détecteur ne permet pas toujours de différencier certaines espèces proches seules 25 des 33 espèces européennes sont différenciables dans l'état actuel des connaissances. Ainsi les deux espèces d'Oreillard potentiellement présents sur le site sont indifférenciables, de même que les Murins qui ont été contactés sur le site ne sont différenciables que dans certaines conditions d'écoutes (type de signaux émis, distance par rapport aux obstacles, ...). Dans le cadre de l'analyse des résultats et des impacts, nous parlerons alors de « groupe d'espèce », (ex : groupe des Oreillards).

➤ **Distance de détection**

La distance de captage de part et d'autre du détecteur varie suivant les espèces de 100 mètres pour la Sérotine commune à quelques mètres pour les rhinolophes. Autrement dit, la présence d'animaux n'est détectée que dans une bande étroite autour des points d'écoute. Cependant, le choix des points d'écoute a permis d'échantillonner la plupart des milieux présents. (Barataud, 2004 ; Durassier, 2005).

#### **IV.2.6. INVENTAIRE DES ESPECES D'AMPHIBIENS D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE**

Aucune espèce d'amphibien d'intérêt communautaire n'est citée au FSD du site. Cependant de nombreux milieux sont particulièrement favorables aux différents stades de vies de ce groupe. De plus, le CSNP nous a signalé la présence de Triton crêté à proximité directe du site. C'est pourquoi nous avons réalisé une campagne de prospection sur ce groupe. Les prospections de terrain ont été menées par Thomas Roussel, expert batrachologue. Elles ont eu lieu les 25 et 26 avril 2006, par un temps frais et globalement nuageux, avec pluie en fin de journée le 26 avril.

##### **❖ Techniques d'inventaires**

Les inventaires ont été conduits de jour et de nuit, à l'aide d'épuisettes pour la pêche des individus à but d'identification, et de lampes durant la nuit. Tous les individus (adultes, jeunes, larves) et toutes les pontes (ou fragments de pontes pour les espèces à ponte fractionnée) observés ont été pris en compte.

##### **❖ Limites de la méthode**

la période de l'étude a été un peu tardive compte tenu des dates moyennes de migration des amphibiens. Nous n'avons pu observer que des individus en phase aquatique. Cependant, le temps alloué à l'étude des amphibiens était suffisant pour l'inspection de toutes les zones du périmètre d'étude les plus favorables à ce groupe.

#### **IV.2.7. REALISATION DES FICHES HABITAT ET ESPECES**

Pour chacun des habitats et des espèces d'intérêt communautaire identifiés sur le site, une fiche synthétique présente les caractéristiques, l'état de conservation, les menaces et les possibilités de mesures de gestion appropriées.

### **IV.3. PRESENTATION DU FONCTIONNEMENT ECOLOGIQUE DU SITE**

La diversité et la répartition des habitats naturels sur le site sont étroitement liées à la diversité et la nature des couches géologiques affleurantes. Il est intéressant, pour interpréter la diversité des milieux naturels présents sur le site, de se représenter les successions d'habitats naturels suivant une coupe géologique schématique (cf. schéma 4).

#### **IV.3.1. LES HABITATS DES VERSANTS**

Les peuplements forestiers se répartissent différemment selon la nature des sols, la topographie et l'exposition au soleil. La présentation qui suit décrit les habitats forestiers du site sur un tracé plateau-coteau-vallée, en exposition nord et sud.

#### IV.3.1.1. Versants exposés au nord

- Les plateaux et les faibles pentes de la dalle calcaire du Lutétien sont occupés par la chênaie-hêtraie calcicole. Dans les ravins encaissés et humides, des zones d'éboulis permettent à la tilliaie-ébrale de se développer. Sous ces peuplements au climat de type montagnard s'épanouit la Dentaire pennée (*Cardamine heptaphylla*).
- Au niveau des argiles sous-jacentes, des zones de suintement sont bordées par des peuplements humides. Ils sont associés à des roselières en cours de boisement naturel et de cariçaies, généralement associées à des marais de pente et des petits ruisseaux (voir §III.2.3).
- Sur la couche inférieure de sable acide, la hêtraie à caractère acide atténué (notamment par les colluvions calcaires de plateau) est installée sur des sols humides et froids. Elle abrite l'Aspérule odorante et la Mélisse uniflore. Sur des sols maigres, les boisements sont généralement des chênaies acidophiles au sous-bois assez clair. On y trouve notamment la Myrtille (*Vaccinium myrtillus*).
- Dans les pentes bien drainées recouvrant la couche d'argile à lignites, en bas de coteau et dans les vallées, le boisement est une chênaie-frénaie humide à grands tapis de Prêle d'hiver (*Equisetum hyemale*).
- Les fonds de vallées couverts de sable du Thanétien permettent à des forêts humides à Sphaignes de s'établir. Ces tourbières sont boisées par le Bouleau pubescent (*Betula alba*) et forment des dépressions sur sable engorgé, tapissées de sphaignes. Elles ont un intérêt patrimonial fort. Dans les zones asséchées, elles évoluent en une chênaie acidophile oligotrophe. Le Chêne pédonculé (*Quercus robur*) domine ces boisements, dont la strate herbacée est essentiellement constituée de graminées. La Molinie (*Molinia caerulea*) y forme en automne et en hiver de grands tapis orangés.

#### IV.3.1.2. Versants exposés au sud

- Dans les parties les plus exposées, la hêtraie calcicole de plateau et de faible pente présente un cortège d'espèces thermophiles, avec de nombreuses graminées et laïches. On la trouve accompagnée de peuplements de chênaie-charmaie calcicole.
- Sur de nombreux fragments du site, la couche d'argile de Laon est absente sur les versants sud. Lorsqu'elle est présente, elle donne lieu à de petits bas-marais de pente à Choin noirâtre (*Schoenus nigricans* - voir §III.2.3).
- Les peuplements qui s'étendent au dessous sur la couche de sable sont constitués de hêtraie, et de chênaie-hêtraie à Mélisse (*Melica uniflora*) et Aspérule odorante (*Galium odoratum*). Cette couche est affleurante dans le reste du coteau jusque dans les bas de pente.

### IV.3.2. LES LANDES, FRUTICEES ET PELOUSES

Sur le site, les habitats ouverts se situent sur le calcaire du Lutétien et sur les sables acides de Bracheux.

Les pelouses calcicoles et les formations de Genévrier commun (*Juniperus communis*) se trouvent dans les parties chaudes du site, exposées au sud sur les parties hautes des versants, surplombant la dalle calcaire du Lutétien. Ces pelouses sèches sur sol calcaire présentent une grande diversité d'espèces d'orchidées, et de nombreuses espèces patrimoniales végétales et animales, protégées et rares. Elles sont en contact avec les

lisières et les hêtraies calcicoles. Sur ces pelouses calcaires se trouvent également des formations arbustives de Genévrier commun. Elles constituent un « voile » recouvrant les pelouses. Les lisières calcicoles sèches, milieu de transition entre ces forêts et les pelouses sur calcaire sous-jacentes, sont des habitats riches en espèces. On y trouve des espèces protégées comme le Géranium sanguin (*Geranium sanguineum*) ou le Limodore à feuilles avortées (*Limodorum abortivum*).

Les sols sableux et acides du Thanétien permettent l'implantation d'habitats herbacés et de landes. On note ainsi la présence de pelouses pionnières à Corynéphore blanchâtre (*Corynephorus canescens*) sur sables plus ou moins mobiles, et de pelouses sèches sur sol siliceux. Ces pelouses sont souvent au contact de landes sèches à Callune (*Calluna vulgaris*), et de fragments de landes humides à Bruyère à quatre angles (*Erica tetralix*), associées aux boulaies à sphaignes et aux chênaies acidophiles.

### **IV.3.3. LES HABITATS HUMIDES**

#### **IV.3.3.1. Les marais de pente et les ruisseaux**

Dans les coteaux, sur versants exposés au nord et au sud, la présence de la couche d'argile de Laon, suintante, permet l'existence de milieux humides. Se trouvent ainsi des marais alcalins de pente à Choin noirâtre (*Schoenus nigricans*), Molinie bleue (*Molinia caerulea*) et Jonc à tépales obtus (*Juncus obtusifolius*). Sur les versants nord, la Grande Prêle (*Equisetum telmateia*) se mêle au cortège de ces marais.

Des zones de sources des versants nord surgissent de petits ruisseaux de pente, longés par des boisements humides. Ils créent par endroit de petites mares à algues Characées, dont la végétation aquatique présente un intérêt patrimonial.

#### **IV.3.3.2. Les tourbières**

La couche sableuse de Bracheux permet l'existence de mosaïques d'habitats humides tourbeux de forte valeur patrimoniale. De grandes dépressions tourbeuses souvent en contact direct avec la nappe de la craie sous-jacente peuvent être observées par endroits. Elles sont constituées d'une grande diversité d'unités de végétation, due à la superposition d'eaux acides et calcaires. Sur ces substrats constamment gorgés d'eau se développent les tourbières basses alcalines, et les tremblants à Trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*). Ces habitats naturels représentent un très grand intérêt patrimonial, du fait de leur richesse floristique et faunistique, et de leur fonctionnalité (abri pour de nombreuses espèces faunistiques, lieu de reproduction pour certaines espèces d'oiseaux etc.).

#### **IV.3.3.3. Les prairies tourbeuses et para-tourbeuses**

Les tourbières des dépressions sont associées à des prairies tourbeuses et para-tourbeuses. On trouve une grande diversité d'habitats prairiaux : bas-marais à Laïche filiforme (*Carex lasiocarpa*), prairie à Choin noirâtre (*Schoenus nigricans*), prairies à Molinie bleue (*Molinia caerulea*)... Elles comportent de nombreuses espèces végétales

patrimoniales, et de nombreuses espèces animales rares y trouvent refuge, comme par exemple le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*).

Nord

Sud

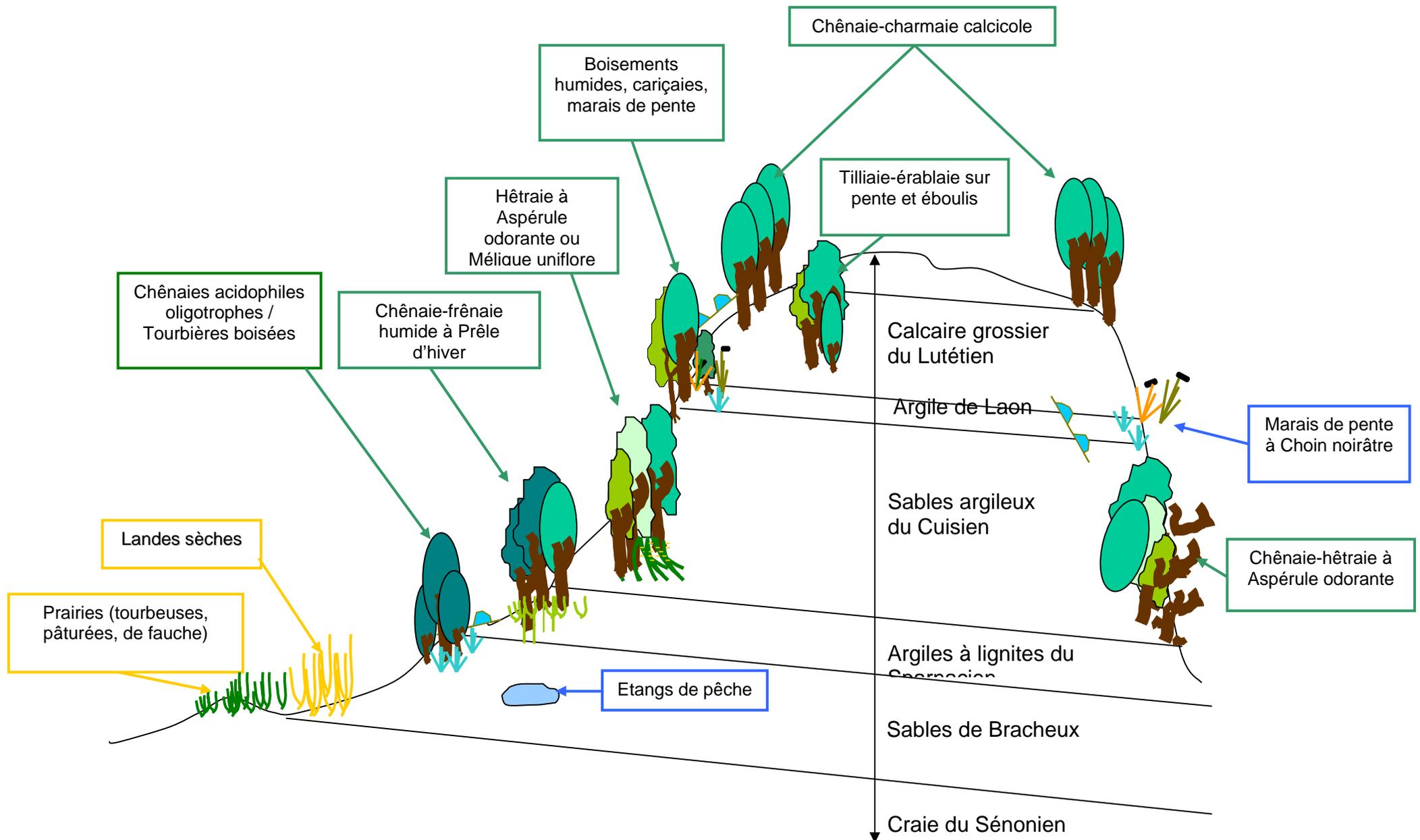


Schéma. 4 : Coupe schématique des successions d'habitats naturels sur le site Natura 2000

#### IV.3.3.4. Les étangs

Il existe sur le site des étangs dont l'origine est artificielle. Ces étangs de pêche sont situés au sein de la chênaie acidiphile, sur la couche de sable de Bracheux au niveau de laquelle la nappe phréatique est affleurante. Relativement eutrophes, ils présentent des végétations aquatiques à potamots (*Potamogeton spp.*) et myriophylles (*Myriophyllum spp.*), et des groupements d'hélophytes (roseaux et laïche).

#### IV.3.4. LES PRAIRIES DE FAUCHE ET LES PRAIRIES PATUREES

Dans les vallées du site se trouvent les prairies fauchées à Fromental (*Arrhenatherum elatius*), exploitées pour l'agriculture. On trouve également des prairies à Crételle (*Cynosurus cristatus*), pâturées le plus souvent par des bovins.

Certaines prairies (Presles-et-Thiorny, Monampteuil...) offrent un cortège d'espèces végétales particulièrement remarquable qui permet de les rattacher au prairie maigre de fauche d'intérêt communautaire.

#### IV.3.5. SYNTHÈSE DE L'ENSEMBLE DES HABITATS PRÉSENTS SUR LE SITE

Les prospections menées ont permis d'identifier, selon le code CORINE BIOTOPES, 50 habitats naturels sur 1378 ha (cf. tableau 12 et cartes 13 à 18). Parmi ceux-ci, on dénombre 21 habitats d'intérêt communautaire. Les habitats les plus représentés sont les habitats forestiers, qui représentent plus de 71% de la surface du site, avec, notamment les hêtraies qui couvrent près d'un quart du site à elles seules, et les chênaies qui en couvrent près de 15%.

**TABEAU 12 : LISTE DES HABITATS IDENTIFIES SUR LE SITE**

<b>Intitulé de l'habitat selon le code CORINE BIOTOPES</b>	<b>Code CORINE BIOTOPES</b>	<b>statut Natura 2000</b>	<b>Intitulé Natura 2000 de l'habitat</b>	<b>code Natura 2000 de l'habitat</b>	<b>Surface de l'habitat (ha)</b>	<b>Représentativité (%)</b>
Dunes sableuses continentales	64	NC			0,29	0,02
Villes, villages et sites industriels	86	NC			8,38	0,61
Terrains en friche et terrains vagues	87	NC			33,32	2,43
Eaux douces	22.1	NC			4,64	0,34
Végétations enracinées immergées	22.42	IC	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de <i>l'Hydrocharition</i>	3150	1,00	0,07
Tapis de Nénuphars	22.4311	NC			0,07	0,00
Tapis immergés de <i>Characeae</i>	22.44	IC	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>	3140	0,07	0,01
Landes humides septentrionales	31.11	IC	Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica tetralix</i>	4010	0,37	0,03
Mosaïque de landes humides septentrionales et communautés à <i>Rynchospora alba</i>	31.11 x 54.6	IC	Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica tetralix</i> et dépressions sur substrat tourbeux du <i>Rynchosporion</i>	4010 x 7150	3,08	0,22
Landes humides à Molinie	31.13	IC	Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica tetralix</i>	4010	0,71	0,05
Landes campino-flandriennes à Genêt et Callune	31.223	IC	Landes acidiphiles subatlantiques sèches à subsèches	4030	1,06	0,08
Fourrés médio-européens sur sol fertile	31.81	NC			43,02	3,14
Landes à Genêts	31.84	NC			0,29	0,02
Landes à Fougères	31.86	NC			0,83	0,06
Clairières forestières	31.87	NC			0,17	0,01
Landes à Genévriers	31.881	IC	Formations à <i>Juniperus</i> sur landes ou pelouses calcaires	5130	0,96	0,07

**TABEAU 12 : LISTE DES HABITATS IDENTIFIES SUR LE SITE**

<b>Intitulé de l'habitat selon le code CORINE BIOTOPES</b>	<b>Code CORINE BIOTOPES</b>	<b>statut Natura 2000</b>	<b>Intitulé Natura 2000 de l'habitat</b>	<b>code Natura 2000 de l'habitat</b>	<b>Surface de l'habitat (ha)</b>	<b>Représentativité (%)</b>
Mosaïque de fruticées à Génévrier commun et de prairies steppiques subcontinentales	31.881 x 34.322	IC	Formations à <i>Juniperus</i> sur landes ou pelouses calcaires	5130 & 6210	2,12	0,15
Fourrés de Noisetiers	31.8C	NC			27,42	2,00
Broussailles forestières décidues	31.8D	NC			6,40	0,47
Broussailles forestières et plantations	31.8D x 83.31	NC			3,23	0,24
Pelouses semi-arides médio-européennes à <i>Bromus erectus</i>	34.322	IC	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires ( <i>Festuco-Brometalia</i> ) [* sites d'orchidées remarquables]	6210	13,74	1,00
Gazons atlantiques à Nard raide et groupements apparentés	35.1	PR	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) *	6230*	0,37	0,03
Pelouses siliceuses ouvertes médio-européennes	35.2	NC			0,06	0,00
Communautés à Reine des prés et communautés associées	37.1	IC	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin	6430	1,86	0,14
Prairies humides eutrophes	37.2	NC			13,60	0,99
Prairies basiques à Molinie	37.311	IC	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux ( <i>Molinion caerulea</i> )	6410	4,56	0,33
Prairies acides à Molinie	37.312	IC	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux ( <i>Molinion caerulea</i> )	6410	3,86	0,28
Pâtures mésophiles	38.1	NC			103,48	7,55
Prairies à fourrage des plaines (Pelouses maigres de fauche de basse altitude)	38.2	IC en partie	Prairie maigre de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )	6510	11,14 (dont 4,83 ha d'intérêt communautaire)	0,81 (dont 0,35 d'intérêt communautaire)

**TABEAU 12 : LISTE DES HABITATS IDENTIFIES SUR LE SITE**

<b>Intitulé de l'habitat selon le code CORINE BIOTOPES</b>	<b>Code CORINE BIOTOPES</b>	<b>statut Natura 2000</b>	<b>Intitulé Natura 2000 de l'habitat</b>	<b>code Natura 2000 de l'habitat</b>	<b>Surface de l'habitat (ha)</b>	<b>Représentativité (%)</b>
Hêtraies atlantiques acidiphiles	41.12	IC	Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> ( <i>Quercion roboris</i> ou <i>Illici-Fagenion</i> )	9120	6,68	0,49
Hêtraies neutrophiles	41.13	IC	Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	9130	361,94	26,42
Chênaies-charmaies	41.2	NC			212,30	15,50
Frênaies	41.3	NC			81,19	5,93
Forêts mixtes de pentes et ravins	41.4	PR	Forêts de pentes, éboulis, ravins du <i>Tilio-Acerion</i> *	9180*	3,33	0,24
Chênaies acidiphiles	41.5	NC			197,80	14,44
Bois de Chêne pédonculé et de Bouleaux	41.51	IC	Vieilles chênaies acidiphiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>	9190	4,68	0,34
Bois de bouleaux de plaine et colline	41.B1	NC			49,52	3,61
Bois de Trembles	41.D	NC			3,58	0,26
Bois de Frênes et d'Aulnes à hautes herbes	44.9	PR	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> ( <i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i> )*	91E0*	43,99	3,21
Saussaies marécageuses	44.92	NC			9,72	0,71
Bois de Bouleaux à Sphaignes	44.A1	PR	Tourbières boisées	91D0*	6,01	0,44
Typhaies	53.13	NC			0,75	0,05
Peuplements de grandes Laïches	53.21	NC			1,51	0,11
Bas-marais alcalins	54.2	IC	Tourbières basses alcalines	7230	2,73	0,20
Tourbières tremblantes à <i>Carex rostrata</i>	54.59	IC	Tourbières de transition et tremblants	7140	0,01	-
Radeaux à <i>Menyanthes trifoliata</i> et <i>Potentilla palustris</i>	54.59	IC	Tourbières de transition et tremblants	7140	0,01	-

**TABLEAU 12 : LISTE DES HABITATS IDENTIFIES SUR LE SITE**

<b>Intitulé de l'habitat selon le code CORINE BIOTOPES</b>	<b>Code CORINE BIOTOPES</b>	<b>statut Natura 2000</b>	<b>Intitulé Natura 2000 de l'habitat</b>	<b>code Natura 2000 de l'habitat</b>	<b>Surface de l'habitat (ha)</b>	<b>Représentativité (%)</b>
Sources pétrifiantes avec formations de travertins	54.12	IC	Sources pétrifiantes	7220	-	-
Pelouses pionnières des dunes continentales	64.11	IC	Dunes intérieures à pelouses ouvertes à Corynephorre blanchâtre*	2330	0,18	0,01
Grandes cultures	82.11	NC			34,16	2,49
Vergers de hautes tiges	83.1	NC			1,47	0,11
Plantations de conifères	83.31	NC			15,47	1,13
Plantations d'arbres feuillus	83.32	NC			13,85	1,01
Plantations de Peupliers	83.321	NC			13,98	1,02
Plantations de Robiniers	83.324	NC			0,55	0,04
Pelouses de parcs	85.12	NC			0,63	0,05
Jardins	85.3	NC			11,78	0,86
Carrières de pierre	86.41	NC			0,34	0,03
<b>SURFACE DES HABITATS DU SITE : 1378 ha</b>						

*Statut Natura 2000 : PR : habitat d'intérêt communautaire prioritaire ; IC : habitat d'intérêt communautaire ; NC : habitat n'étant pas d'intérêt communautaire*

## IV.4. HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

### IV.4.1. SYNTHÈSE DES HABITATS DE LA DIRECTIVE PRÉSENTS SUR LE SITE

Les habitats identifiés sur le site à ce jour comme relevant de la Directive Habitats sont les suivants (cf tableau 13 et cartes 19 à 24) :

TABLEAU 13: LISTE DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE PRÉSENTS SUR LE SITE						
Type de milieu	Intitulé Natura 2000 de l'habitat	Code Natura 2000	Code CORINE Biotopes	Intitulé de l'habitat utilisé	Surface (ha)	Couverture relative (%)
Milieux forestiers	Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> ( <i>Quercion roboris</i> ou <i>Illici-Fagenion</i> )	9120	41.12	Hêtraies acides à Houx	6,68	1,46
	Hêtraie de l' <i>Asperulo-fagetum</i>	9130 – 2 & 4	41.13	Hêtraies à Aspérule odorante	361,94	79,05
	Forêts de pentes, éboulis, ravins du <i>Tilio-Acerion</i> *	9180 - 11	41.4	Forêts de pente à Érables et Tilleuls	3,33	0,73
	Vieilles chênaies acidiphiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>	9190 - 1	41.51	Chênaies acides à Molinie	4,68	1,02
	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> ( <i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i> )*	91EO – 8 & 11	44.3	Forêts humides à Aulnes et Frênes	43,99	9,61
	Tourbières boisées*	91D0 – 1.1	44.A1	Tourbières boisées	6,01	1,31
Pelouses et fourrés sur calcaires	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires ( <i>Festuco-Brometalia</i> ) [* sites d'orchidées remarquables]	6210 - 23	34.322 & 34.41	Pelouses sèches calcaires	13,74	3,00
	Formations à <i>Juniperus</i> sur landes ou pelouses calcaires	5130 - 2	31.88	Fourrés à Genévrier commun	3,06	0,67
Pelouses et landes sur sol acide	Landes acidiphiles subatlantiques sèches à subsèches	4030 - 10	31.223	Landes sèches	1,06	0,23
	Dunes intérieures à pelouses ouvertes à <i>Corynephor</i> blanchâtre*	2330 - 1	64.11	Pelouses pionnières à <i>Corynéphore</i> blanchâtre	0,18	0,04

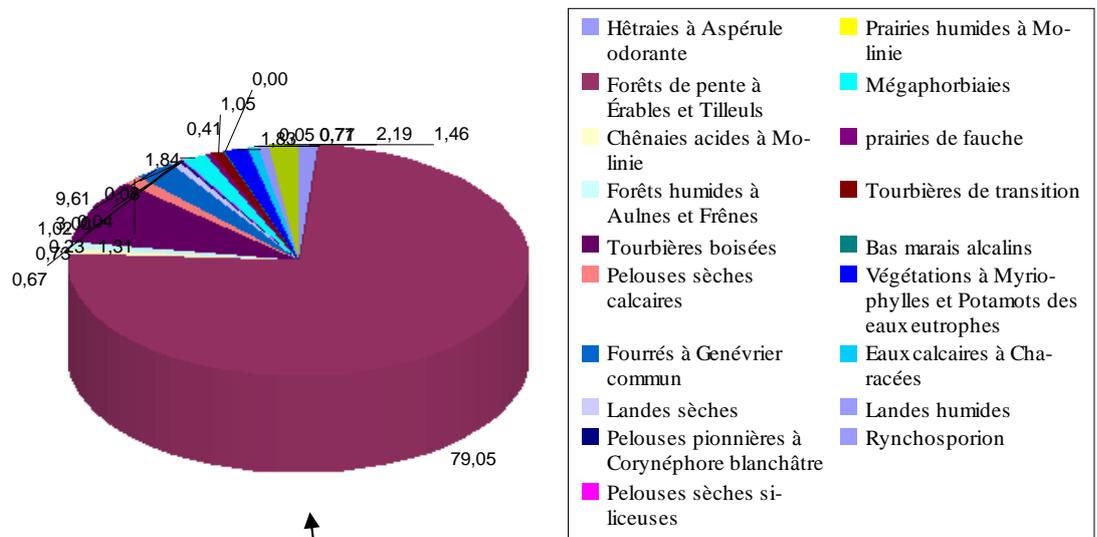
<b>TABLEAU 13: LISTE DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE PRESENTS SUR LE SITE</b>						
<b>Type de milieu</b>	<b>Intitulé Natura 2000 de l'habitat</b>	<b>Code Natura 2000</b>	<b>Code CORINE Biotopes</b>	<b>Intitulé de l'habitat utilisé</b>	<b>Surface (ha)</b>	<b>Couverture relative (%)</b>
	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*	6230 - 3	35.1	Pelouses sèches siliceuses	0,37	0,08
Milieux humides à aquatiques	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux ( <i>Molinion caerulea</i> )	6410	37.31	Prairies humides à Molinie	8,42	1,84
	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin	6430 - 1	37.1	Mégaphorbiaies	1,86	0,41
	Pelouses maigres de fauche de basse altitude	6510	38.2	Prairie de fauche	4,83	1,05
	Tourbières de transition et tremblants	7140 - 1	54.5	Tourbières de transition	0,02	0,00
	Tourbières basses alcalines	7230 - 1	54.2	Bas marais alcalins	2,58	1,83
	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	3150 - 1	22.13 x 22.42	Végétations à Myriophylles et Potamots des eaux eutrophes	1,00	0,71
	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>	3140 - 1	(22.12 & 22.15)x 22.44	Eaux calcaires à Characées	0,07	0,05
	Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica tetralix</i>	4010-1	31.11 & 31.13	Landes humides	1,08	0,77
	Dépression sur substrat tourbeux du <i>Rynchosporion</i>	7150 (en mosaïque avec 4010)	31.11 x 54.6	Dépressions tourbeuses du Rynchosporion	3,08	2,19
	Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)*	7220	54.12	Sources pétrifiantes	-	-
<b>SURFACE TOTALE DES HABITATS D'INTERÊT COMMUNAUTAIRE : 462,72 ha</b>						

\* : habitat d'intérêt communautaire prioritaire

Le site présente 21 habitats d'intérêt communautaire, dont 7 sont d'intérêt communautaire prioritaire.

Ces 21 habitats représentent 33,73% du site avec 462,72 ha sur les 1378 ha du site. Les habitats majoritaires sont les hêtraies, qui couvrent près du quart du site et représentent environ 80% des habitats d'intérêt communautaire avec 6,68 ha de hêtraies acides à Houx et 361,94 ha de hêtraies à Aspérule odorante.

Représentativité des habitats communautaires entre eux sur le site (%)



Représentativité des habitats (%)

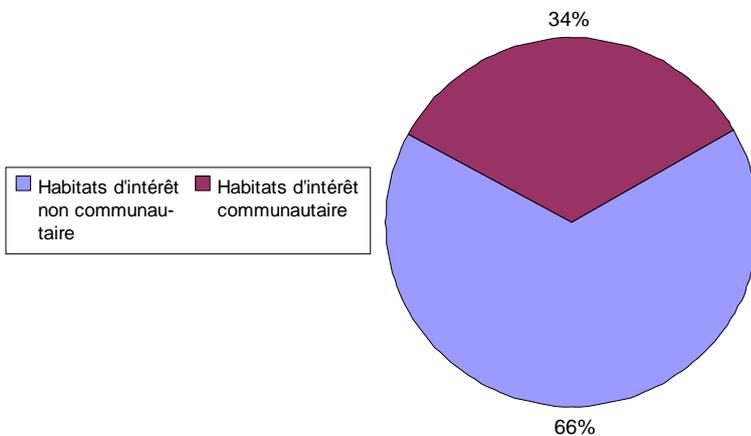


Schéma 4 : Représentativité de s différents types d'habitats sur le site

Notons que la majeure partie des autres habitats d'intérêt européen n'est présente que sur de faibles surfaces (18 sur les 21 couvrent moins de 10 ha, dont 6 couvrent moins de 1 ha). **La taille très réduite de ces habitats leur confère une grande vulnérabilité aux modifications du milieu qui pourraient intervenir.**

#### **IV.4.2. HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE CITES AU FSD ET NON OBSERVES**

Un habitat naturel cité par le FSD du site n'a pas été trouvés sur le site :

- **Les hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion** (code N2000 : 9150). Ces hêtraies se développent en général en conditions sèches, sur des pentes fortes et bien exposées. Les hêtraies à caractère calcicole du site ne relèvent pas de cet habitat car elles colonisent des substrats plus mésophiles et ne présentent pas de flore à caractère xérophile. Elles sont rattachées à la variante calcicole des hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum* (code N2000 : 9130-2) ;

#### **IV.4.3. HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE NON CITES AU FSD MAIS SIGNALES ET NON OBSERVES**

Le CSNP a signalé la présence de **gazons pionniers à Souchet brun** (code Natura 2000 : 3130) sur les berges d'une mare du secteur n°30 à Monampteuil. Toutefois, cet habitat n'a pas été observé lors des campagnes de terrain en 2007, probablement car il s'agit d'un habitat intermédiaire qui a été concurrencé par la flore herbacée des berges de la mare où il était signalé.

Cet habitat pourrait être restauré en fonction des opérations de gestion qui seront menés sur cette mare.

#### **IV.4.4. PRESENTATION DES FICHES DESCRIPTIVES DES HABITATS**

Chaque habitat de la Directive est illustré et renseigné par une fiche synthétique, qui donne différentes informations, générales et particulières au site, sur l'habitat (cf. annexe 6) :

- La nomenclature de l'habitat retenue sur le site ;
- Le code et l'intitulé Natura 2000, avec son statut communautaire ;
- Le code et l'intitulé du Code CORINE Biotope ;
- La typologie phytosociologique de l'habitat ;
- La surface couverte par l'habitat et sa couverture relative (surface totale de l'habitat/surface totale du site) ;
- Une description générale de l'habitat ;
- Sa répartition géographique en Europe et en France ;
- Des éléments sur la dynamique de son évolution naturelle ;
- Ses espèces caractéristiques relevées ;
- Sa localisation sur le site ;
- Ses caractéristiques sur le site (physionomie, intérêt patrimonial, état de conservation) ;

- Des principes de gestion conservatoire préliminaires aux objectifs et mesures qui seront proposés dans le présent document d'objectifs.

#### **IV.4.5. ESPECES VEGETALES PATRIMONIALES SUR LE SITE**

Aucune espèce en annexe II de la Directive Habitat n'a été rencontrée sur le site. Cependant, 30 espèces patrimoniales en Picardie, dont 16 protégées (en région Picardie et/ou en France) ont été observées lors de la caractérisation des habitats naturels du site (cf. Annexe 7). Par patrimoniales, on entend les espèces protégées et les espèces exceptionnelles à rares recensées dans la liste des « Raretés, Protections, Menaces et Statuts de la flore régionale (Ptéridophytes et Spermatophytes) de Picardie » (CBNBL/CRP).

Ces espèces n'ont pas fait l'objet d'inventaires et sont signalées ici pour information et mémoire (cf. Tableau 14 & cartes 32 à 25). Les données recueillies lors des campagnes de terrain sont par ailleurs complétées par des données bibliographiques fournies par le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie (cf. annexe 11).

TABLEAU 14: ESPECES VEGETALES PROTEGEES OBSERVEES SUR LE SITE				
Nom scientifique	Nom français	Rareté en Picardie	Niveau de protection	Type d'habitat sur le site (code N2000)
<i>Anagallis tenella</i>	Mouron délicat	R	PR	Tourbières basses alcalines (7230)
<i>Menyanthes trifoliata</i>	Menyanthe trèfle d'eau	R	PR	
<i>Cardamine heptaphylla</i>	Cardamine pennée	E	PR	Forêts de pentes, éboulis, ravins du <i>Tilio-Acerion</i> (9180)
<i>Carex ornithopoda</i>	Laïche pied-d'oiseau	E	PR	Forêts de pentes, éboulis, Hêtraie de l' <i>Asperulo-fagetum</i> (9130)
<i>Sorbus latifolia</i>	Alisier de Fontainebleau	R	PN	
<i>Laserpitium latifolium</i>	Laser à larges feuilles	E	PR	
<i>Equisetum hyemale</i>	Prêle d'hiver	RR	PR	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (91E0)
<i>Carex pulicaris</i>	Laïche puce	RR	PR	
<i>Erica tetralix</i>	Bruyère à quatre angles	R	PR	Landes acidiphiles subatlantiques sèches à subsèches (4030)
<i>Carex pulicaris</i>	Laïche puce	RR	PR	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (6410)
<i>Galium boreale</i>	Gaillet boréal	E	PR	
<i>Inula salicina</i>	Inule à feuilles de saule	R	PR	
<i>Anthericum ramosum</i>	Phalangère rameuse	R	PR	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuisonnement sur calcaires (6210)
<i>Aster amellus</i>	Aster amelle	E	PN	
<i>Herminium monorchis</i>	Herminion caché	RR	PR	
<i>Polygala comosa</i>	Polygala chevelu	R	PR	
<i>Trifolium montanum</i>	Trèfle des montagnes	RR	PR	
<i>Geranium sanguineum</i>	Géranium sanguin	RR	PR	
<i>Gymnadenia</i>	Gymnadenia odorant	RR	PR	
<i>Limodorum abortivum</i>	Limodore à feuilles	R	PR	
<i>Ophrys sphegodes</i>	Ophrys araignée	R	PR	
<i>Teucrium montanum</i>	Germandrée des	AR	PR	
<i>Thalictrum minus</i>	Pigamon de dunes	RR	PR	

Rareté en Picardie : E (exceptionnel), RR (très rare), R (rare), AR (assez rare) en janvier 2006

Niveau de protection : PR (protection régionale), PN (protection nationale)

En gras : espèces observées lors des campagnes de terrain

## **IV.5. ESPECES ANIMALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE SUR LE SITE**

Les données présentes ici relèvent des inventaires menés en 2005 et 2006, qui révèlent la présence de plusieurs espèces animales d'intérêt communautaire sur le site. Rappelons que l'avifaune n'a pas été prise en compte, car elle n'est pas concernée par la directive européenne « Habitats/Faune/Flore ».

### **IV.5.1. ESPECES D'INSECTES**

#### **IV.5.1.1. Résultats des prospections**

Le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*), papillon de jour d'intérêt communautaire (inscrit en annexes II et IV de la directive Habitats), a été observé sur le site. C'est le seul insecte d'intérêt communautaire qui a été identifié sur le site (cf. cartes 25 à 29).

Malgré la bonne période de prospection, située à la période d'émergence de l'espèce, et de bonnes conditions météorologiques en 2006, un seul individu a été observé lors des premières prospections. Cela s'explique par le mauvais temps des semaines précédentes, qui a occasionné un retard d'une dizaine de jours des éclosions du Cuivré des marais. L'individu était un mâle, observé sur le secteur des Vieux prés, sur la commune de Parfondru.

Un second individu a été observé lors de la seconde campagne de prospection, le 18 août 2005. Il s'agissait d'une femelle, observée sur la zone du Grand Marais de la commune de Mauregny-en-Haye.

Aucun individu n'a été observé lors des campagnes complémentaires menées en 2007 sur les nouveaux secteurs inclus dans le périmètre du site.

Ces observations, faites sur les habitats les plus favorables à cette espèce, démontrent, malgré leur nombre peu élevé lié aux conditions météorologiques défavorables, que le Cuivré des marais est bien présent sur le site, notamment sur les habitats de marais et autres prairies humides, avec présence d'Oseille sauvage.

#### **IV.5.1.2. Enjeux de conservation**

Les principaux facteurs défavorables à cette espèce sont la disparition de ses habitats particuliers, et notamment de la plante hôte de son stade chenille : le Rumex. Ces menacent sont principalement l'assèchement des milieux humides et le pâturage intensif des prairies humides.

La préservation de l'espèce passe donc par le maintien des habitats utilisés durant son cycle biologique, et particulièrement les milieux humides. Les actions devront être axées autour d'une gestion extensive des prairies humides et la protection de zones de

mégaphorbiaies, ainsi que la conservation de lisières forestières et haies à proximité de ses lieux de vie.

#### IV.5.2. LES ESPECES DE CHAUVES-SOURIS



*Grand Rhinolophe*

Le site présente un intérêt fort pour plusieurs espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire, dont 5 sont connues sur ou à proximité du site et ont participé à son identification comme site Natura 2000 (cf. Tableau 15).

Plusieurs colonies de chiroptères (chauves-souris) d'intérêt communautaire sont en effet présentes dans les bourgs à proximité du site, dans les églises, vieux bâtiments ou dans les anciennes mines et carrières. Ces animaux exploitent largement les différents compartiments de la mosaïque d'habitats présents dans le site et hors du site (cf. Carte n°30).

TABLEAU 15: ESPECES DE CHAUVES-SOURIS DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE HABITATS SIGNALÉS SUR OU A PROXIMITÉ DU SITE		
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Directive Habitats
<i>Myotis emarginatus</i>	Vespertilion à oreilles échancrées	Annexes II et IV
<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	Annexes II et IV
<i>Rhinolophus ferrum-equinum</i>	Grand Rhinolophe	Annexes II et IV
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe	Annexes II et IV
<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein	Annexes II et IV

Le site de Natura 2000 des « collines du Laonnois » offre un grand nombre d'habitat favorable aux chauves-souris, quel que soit la période de l'année. En hiver les cavités souterraines constituent des sites très favorables à leurs hibernations. Et durant la période estivale, la mosaïque d'habitats formée par les boisements, prairies, cultures et zones humides offre des conditions favorables à l'activité de chasse d'un grand nombre d'espèces de chauves-souris.

#### IV.5.2.1. Espèces contactées en période d'hibernation

Le SIC « Collines du Laonnois » est localisée dans une région offrant de nombreuses cavités souterraines favorables à l'hibernation des chauves-souris. La grande majorité de celles-ci sont d'anciennes carrières d'extraction de pierre.

Ces prospections ont été échelonnées entre début janvier et début février 2006, durant lesquelles 14 cavités ont été explorées. Toutefois, le secteur des Collines du Laonnois semble offrir un potentiel important de cavité. Il est probable que des cavités favorables à l'hibernation des chiroptères restent encore à découvrir.

L'état de conservation de ces carrières est très variable, et certaines d'entre-elles montre des signes d'effondrement important. Dans ces conditions certaines des cavités n'ont pas été prospecté complètement.

Au cours de ces prospections 6 espèces différentes ont été contactées dans les différentes cavités, dont 3 espèces inscrites en annexe II de la directive Habitats/Faune/Flore. Ce sont le Grand Murin, le Grand Rhinolophe et le Petit Rhinolophe (cf. Tableau n°16).

Aucune des cavités ne présentes de très gros effectifs de chauves-souris en hibernation. Il semble que les chauves-souris se dispersent à cette période sur l'ensemble des anciennes carrières du secteur.

Le Grand Rhinolophe et le Petit Rhinolophe ont régulièrement été contactés dans les différentes cavités. Avec 23 Grands Rhinolophes et 16 Petits Rhinolophes, ce sont les deux espèces le plus souvent observées. Dans la majorité des cas, ils sont présents en faible effectif dans chacune des cavités (1 ou 2 individus). Cependant dans trois anciennes carrières le Grand Rhinolophe et le Petit Rhinolophe ont été observés en plus grand effectif. Ce sont la cavité de Champ Michaux (5 Grand Rhinolophe) sur la commune de Presles-et-Thierny et la cavité du Mont de Coupy (7 Grand Rhinolophe) située sur la commune de Bièvres qui regroupe à elles deux plus de 50% des effectifs de Grand Rhinolophe observés. La cavité de la Ferme du château de Presles 2 (7 Petit Rhinolophe) sur la commune de Presles-et-Thierny totalise à elle seule plus de 40% des effectifs de Petit Rhinolophe.



<b>TABLEAU 16 : ESPECES DE CHAUVES-SOURIS CONTACTEES DANS LES ANCIENNES CARRIERES.</b>		
<b>Nom latin</b>	<b>Nom français</b>	<b>Effectif total observé en 2006</b>
<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	4
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe	23
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches	8
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	2
<i>Myotis daubentoni</i>	Murin de daubenton	10
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe	16
	Murin sp.	42
	Chiroptère sp.	1

#### IV.5.2.2. Espèces contactées en période estivale

Durant ces prospections deux types d'inventaires ont été mis en place, ce sont les écoutes nocturnes et la recherche de gîtes.

##### ❖ Résultats des écoutes nocturnes :

Plusieurs points d'écoutes ont été réalisés dans différents milieux représentatifs du site de la ZSC des « Collines du Laonnois », comme les prairies pâturées, les zones humides et les forêts.

Durant ces prospections 5 espèces différentes ont été identifiées en activité de chasse ou de transit au sein du périmètre de la ZSC (cf. Tableau n°17). Sur ces 5 espèces, une seule est inscrite en annexe II de la directive Habitats/Faunes/Flores, il s'agit du Murin à oreilles échancrées.

<b>TABLEAU 17 : ESPECES DE CHAUVES-SOURIS DES ANNEXES II ET IV DE LA DIRECTIVE HABITATS OBSERVEES SUR OU A PROXIMITE DU SITE AU 30/09/05</b>		
<b>Nom scientifique</b>	<b>Nom vernaculaire</b>	<b>Directive Habitats</b>
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	Annexes II et IV
<i>Myotis daubentoni</i>	Murin de Daubenton	Annexe IV
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	Annexe IV
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	Annexe IV
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	Annexe IV
<i>Plecotus spp.</i>	Oreillards <i>spp.</i>	Annexe IV

##### ❖ Résultats des prospections de gîtes

En été, les chauves-souris utilisent différents types de gîtes pour s'abriter durant la journée.

Dans le Nord de la France, les colonies de reproduction des 4 espèces inscrites en annexe II de la directive Habitat/Faune/Flore citées au FSD sont principalement localisées dans les combles d'églises, les greniers des maisons, les granges, (...) qu'ils soient entretenue ou non. Les cavités souterraines peuvent également fréquenté à cette période de l'année par des individus isolés.

Le site de la ZSC des « Collines du Laonnois » est situé dans une région offrant de nombreux gîtes potentiels pour les chauves-souris, la prospection systématique de l'ensemble des églises des communes du site et de celles localisées à proximité ainsi que des cavités n'étaient pas possible dans le cadre de ce document d'objectif. Toutefois, celles-ci peuvent être envisagées dans le cadre de la gestion du site Natura 2000.

Nous avons donc réalisés des prospections ciblées sur quelques communes.

Durant cette campagne, nous avons donc prospecté un certain nombre de bâtiments, essentiellement des églises localisées sur les communes concernées par le périmètre de la ZSC ou celles situées à proximité, et également des cavités.

Deux églises ont été visitées durant ces prospections, il s'agit de l'église de Chérêt et de l'église de Courtrizy et Fussigny, 2 cavités localisées sur les communes de Montchâlons et Chérêt.



Ces prospections ont permis de mettre en évidence la présence de 2 Grands Rhinolophe dans les combles de l'église de Chérêt et d'un Grand Rhinolophe dans la Cavité « la Petite montagne 1 » situé sur la commune Montchâlons.

### IV.5.2.3. Enjeux de conservation

La Zone Spéciale de Conservation de « Collines du Laonnois Oriental » offre une mosaïque d'habitat favorable à une grande diversité des populations de chiroptères. La présence de massifs forestiers importants, à proximité de prairies pâturées, de bocages et de zones humides (prairie humide, rivière, étangs) constitue des habitats de chasse recherchée par plusieurs espèces de chauves-souris.

Durant les inventaires réalisés dans le cadre du DOCOB des « Collines du Laonnois Oriental », nous avons contactées 10 espèces différentes dont 4 inscrites en annexe II de la directive Habitats/Faune/Flore. Seul le **Murin de Bechstein**, pourtant recensé dans la région du Laonnois (sources : Picardie Nature, CSNP), n'a pas été contacté au cours des prospections hivernales et estivales.

La préservation des populations de chauves-souris, et notamment du **Grand Rhinolophe, du Petit Rhinolophe, du Grand Murin et du Murin à oreilles échancrées**, au sein du site de la ZSC passe par la préservation de trois types d'habitats utilisé durant le cycle biologique de ces espèces. Ce sont les habitats favorables à l'activité de chasse de chacune de ces espèces, les gîtes de reproduction et les sites d'hibernation.

Plusieurs actions peuvent être mis en place afin de préserver et/ou favoriser ces habitats, tel que l'aménagement des combles et greniers en faveur des chauves-souris, la mise en place de mesures de protection des sites souterrains ou le maintien des zones de pâtures et haies favorable au déplacement et à l'activité de chasse des chauves-souris, notamment Grand Rhinolophe et Petit Rhinolophe.

### **IV.5.3. LES ESPECES D'AMPHIBIENS**

Durant les prospections menées en 2006, nous avons pu observer 5 espèces d'amphibiens (cf. Carte n°29, Grenouille verte *Rana kl. esculenta*, Grenouille agile *Rana dalmatina*, Crapaud commun *Bufo bufo*, Triton palmé *Triturus helveticus*, et Triton alpestre *Triturus alpestris*). Aucune espèce d'amphibien d'intérêt communautaire n'a été identifiée durant cette campagne, malgré la présence de nombreux sites et habitats particulièrement favorables à leur présence.

Néanmoins, dans les nouveaux secteurs intégrés au SIC dans le cadre de la modification de son périmètre intervenue en 2007, la présence du Triton crêté (*Triturus cristatus*) a été notée par le CSNP dans une mare à Monampteuil. Les inventaires complémentaires effectués en 2007 sur ces nouveaux secteurs n'ayant pu être réalisés à la période favorable aux amphibiens, le Triton crêté a été pris en compte à partir des données récoltées par le CSNP.

### **IV.5.4. FICHES ESPECES**

Sur le même principe que les fiches habitats, elles proposent pour chaque espèce animale d'intérêt communautaire (cf. Annexe 8) :

- Ses noms français et latin ;
- Sa classification systématique ;
- Son code Natura 2000 ;
- Ses différents statuts et protections ;
- Sa répartition en France et en Europe ;
- Sa description ;
- Sa biologie et son écologie ;
- L'état de ses populations et les tendances d'évolution de ses effectifs en Europe et en France ;
- Les menaces potentielles qui pèsent sur ses effectifs ;
- Sa localisation sur le site ;
- Les caractéristiques et son habitat sur le site ;
- Des principes de gestion conservatoire.

## IV.6. BIOEVALUATION

Les tableaux suivants permettent d'avoir une vision synthétique des enjeux de conservation du patrimoine d'intérêt communautaire du site, et d'aider à la définition des objectifs de gestion (cf. Tableaux 18, 19, 20 et 21).

TABLEAU 18: BIOEVALUATION ET ENJEUX DE CONSERVATION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE						
Nom de l'habitat sur le site et code Natura 2000	Statut	Intérêt patrimonial	Typicité	Vulnérabilité	Etat de conservation	Dynamique de la végétation
Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à Houx et parfois à If (9120)	IC	2	1	3	2	A
Hêtraies à Asperule odorante (9130)	IC	2	2	3	2	A
Tillaie-Erable de pente et éboulis* (9180)	PR	1	2	2	2	A
Veilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses (9190)	IC	2	1	1	1	A
Forêts alluviales à Aulne glutineux et Frêne commun* (91E0)	PR	2	2	1	2	A
Tourbières boisées* (91D0)	PR	1	1	1	2	A
Pelouses sèches sur calcaire* (6210)	PR	1	1	1	2	D
Formations de Genévrier commun sur pelouses calcaires (5130)	IC	2	1	2	2	D
Landes sèches européennes (4030)	IC	3	2	3	3	D
Prairies à Molinie (6410)	IC	1	1	1	1	B
Pelouse maigre de fauche (6510)	IC	1	1	2	1	A & B
Pelouses pionnières sur sables à Corynéphore blanchâtre (2330)	IC	1	1	1	2	D & E
Pelouses sur substrat siliceux* (6230)	PR	3	3	1	2	B
Tourbières de transition et tremblantes (7140)	IC	1	1	2	1	B
Tourbières basses alcalines (7230)	IC	1	2	1	3	D
Lacs eutrophes naturels à Potamots et Myriophylles (3150)	IC	2	2	3	2	A
Eaux calcaires à Characées (3140)	IC	1	1	2	1	A
Mégaphorbiaies riveraines	IC	2	1	3	2	D
Landes humides (4010)	IC	1	1	2	2	B
Dépressions sur substrat tourbeux du <i>Rynchosporion</i> (7150)	IC	1	1	2	2	B
Sources pétrifiantes avec formation de travertin (cratoneurion)	IC	1	2	3	2	B

**Statut européen** : IC : habitat d'intérêt communautaire / PR : habitat d'intérêt communautaire prioritaire

**Intérêt patrimonial** : 0 : inconnu ; 1 : fort ; 2 : moyen ; 3 : faible

**Typicité** : 0 : inconnue ; 1 : bonne ; 2 : moyenne ; 3 : mauvaise

**Vulnérabilité** : 1 : forte vulnérabilité ; 2 : vulnérable ; 3 : faible vulnérabilité

**Etat de conservation** : 0 : inconnu ; 1 : bon ; 2 : moyen ; 3 : mauvais ; 4 : très mauvais

**Dynamique de la végétation** : A : stable ; B : progressive lente ; C : régressive lente ; D : progressive rapide ; E : régressive rapide

<b>TABLEAU 19 : BIOEVALUATION ET ENJEUX DE CONSERVATION LIES AUX ESPECES D'INSECTES D'INTERET COMMUNAUTAIRE</b>						
<b>Code</b>	<b>Nom commun</b>	<b>Degré d'isolement</b>	<b>Degré de vulnérabilité au niveau régional</b>	<b>Degré de conservation des habitats importants pour l'espèce</b>	<b>Possibilité de restauration de l'habitat d'espèce</b>	<b>Priorité d'action</b>
1060	Cuivré des marais	Population non isolée, en marge de son aire de répartition	Non connu	Conservation bonne	Restauration facile	Intervention moyennement urgente

<b>TABLEAU 20 : BIOEVALUATION ET ENJEUX DE CONSERVATION LIES AUX ESPECES D'AMPHIBIENS D'INTERET COMMUNAUTAIRE</b>						
<b>Code</b>	<b>Nom commun</b>	<b>Degré d'isolement</b>	<b>Degré de vulnérabilité au niveau régional</b>	<b>Degré de conservation des habitats importants pour l'espèce</b>	<b>Possibilité de restauration de l'habitat d'espèce</b>	<b>Priorité d'action</b>
1166	Triton crêté	Population non isolée	Espèce distribuée très irrégulièrement, ayant subi une forte régression depuis une vingtaine d'années	Conservation moyenne	Restauration facile	Intervention urgente

**TABLEAU 21 : BIOEVALUATION ET ENJEUX DE CONSERVATION LIES AUX ESPECES DE CHAUVESOURIS D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

<b>Code</b>	<b>Nom commun</b>	<b>Degré d'isolement</b>	<b>Degré de vulnérabilité au niveau régional</b>	<b>Degré de conservation des habitats importants pour l'espèce</b>	<b>Possibilité de restauration de l'habitat d'espèce</b>	<b>Priorité d'action</b>
1324	Grand Murin	Population non isolée	Espèce moyennement abondante	Conservation moyenne	Oui	Maintenir et développer les habitats de chasse.
1321	Murin à oreilles échancrées	Population non isolée	Espèce moyennement abondante, en déclin dans l'Oise.	Conservation moyenne	Oui	Maintenir et développer les habitats de chasse.
1304	Grand Rhinolophe	Population isolée	Petite population en Picardie	Conservation moyenne	Oui	Maintenir et développer les habitats de chasse.
1303	Petit Rhinolophe	Population isolée, en marge de son aire de répartition	Petite population en Picardie.	Conservation moyenne	Oui	Maintenir et développer les habitats de chasse.
1323	Murin de Bechstein	Population isolée, en marge de son aire de répartition	Petite population en Picardie.	Etat de conservation mal connue (espèce forestière)	Oui	Mieux connaître les populations en présence

## **IV.7. INTERACTIONS DES USAGES AVEC LES HABITATS ET LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

Le tableau suivant présente les interactions entre les activités sur le site et les habitats et espèces d'intérêt communautaires.

**TABLEAU 22 : INTERACTIONS ENTRE LES USAGES ET LES HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE NATURA 2000 FR22000395 « COLLINES DU LAONNOIS ORIENTAL »**

Habitat d'intérêt communautaire		Activité sur le site									
Intitulé de l'habitat sur le site	Code Natura 2000	Agriculture (cultures)	Agriculture (élevage)	Sylviculture	Chasse	Pêche amateur	Tourisme (notamment lié au Center Parc)	Randonnée	Activités motorisées	Protection et gestion conservatoire des sites naturels	Structures à vocation pédagogique
Hêtraies atlantiques acidophiles	9120	Les cultures intensives à proximité peuvent, via les eaux de ruissellement chargées en éléments nutritifs et phytosanitaires qui percolent, dégrader la qualité du substrat des coteaux et donc de l'état de conservation de cet habitat.	-	Cet habitat n'est actuellement pas exploité.	Entretien de chemins et sentiers d'accès. Régulation du grand gibier	-	-	Entretien de chemins et sentiers d'accès existants.	-	-	Sensibilisation du public aux milieux naturels. Amène des promeneurs sur les sites.
Hêtraies à Aspérule odorante	9130	-	-	Exploitations récentes pour le bois de chauffage sur des parcelles privées formant de relativement grandes trouées dans les boisements dont les arbres morts et les branches au sol ont été extraits (pouvant diminuer l'intérêt écologique pour les cortèges d'animaux).	Entretien de chemins et sentiers d'accès. Régulation du grand gibier	-	-	Entretien de chemins et sentiers d'accès existants.	Dégradations physiques des milieux induites par l'utilisation d'engins motorisés (quad, 4x4, motos...) qui déstructurent les sols et provoquent l'apparition d'ornières en dehors des chemins.	-	Sensibilisation du public aux milieux naturels. Amène des promeneurs sur les sites..
Tillaie-Erable de pente et éboulis*	9180	Les cultures intensives à proximité peuvent, via les eaux de ruissellement chargées en éléments nutritifs et phytosanitaires qui percolent, dégrader la qualité du substrat des coteaux et donc de l'état de conservation de cet habitat.	-	Cet habitat n'est actuellement pas exploité.	Entretien de chemins et sentiers d'accès en bordure d'habitat. Régulation du grand gibier	-	-	-	-	-	Sensibilisation du public aux milieux naturels. Amène des promeneurs sur les sites.
Chênaies acidophiles à Molinie	9190	-	-	Exploitation sylvicole faible, sans incidence notable sur l'état de conservation de l'habitat.	Entretien de chemins et sentiers d'accès. Régulation du grand gibier	-	-	-	Dégradations physiques des milieux possibles par l'utilisation d'engins motorisés (quad, 4x4...) qui déstructurent les sols et provoquent l'apparition d'ornières.	-	Sensibilisation du public aux milieux naturels. Amène des promeneurs sur les sites.

**TABLEAU 22 : INTERACTIONS ENTRE LES USAGES ET LES HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE NATURA 2000 FR22000395 « COLLINES DU LAONNOIS ORIENTAL »**

Habitat d'intérêt communautaire		Activité sur le site									
Intitulé de l'habitat sur le site	Code Natura 2000	Agriculture (cultures)	Agriculture (élevage)	Sylviculture	Chasse	Pêche amateur	Tourisme (notamment lié au Center Parc)	Randonnée	Activités motorisées	Protection et gestion conservatoire des sites naturels	Structures à vocation pédagogique
Forêts alluviales à Aulne glutineux et Frêne commun*	91E0	Les cultures intensives à proximité peuvent, via les eaux de ruissellement chargées en éléments nutritifs et phytosanitaires qui percolent, dégrader la qualité du substrat des coteaux, et notamment les ruisseaux présents, et donc de l'état de conservation de cet habitat.	-	Cet habitat n'est actuellement pas exploité.	Régulation du grand gibier	-	-	Entretien de chemins et sentiers d'accès existants.	-	-	Sensibilisation du public aux milieux naturels. Amène des promeneurs sur les sites.
Tourbières boisées*	91D0	-	-	Habitat non exploité	Entretien possible pour la chasse à la bécasse.	-	-	-	-	Protection et gestion conservatoire des habitats (La Chambrette, sur la commune de Mauregny-en-Haye).	Sensibilisation du public aux milieux naturels. Amène des promeneurs sur les sites.
Pelouses sèches sur calcaire*	6210	Les cultures intensives à proximité peuvent, via les eaux de ruissellement chargées en éléments nutritifs et phytosanitaires qui percolent, dégrader la qualité du substrat des coteaux et donc de l'état de conservation de cet habitat.	Milieux anciennement entretenus par pâturage extensif ovin. La dégradation de l'habitat est liée à la disparition de ce pâturage	-	-	-	Milieux sensibles à la surfréquentation et à la dégradation par piétinement et prélèvements sauvages qui pourraient advenir en lien avec l'augmentation des circuits de promenade et des promeneurs (projet d'aménagement de circuits nature).	Possibilité de dégradation par surfréquentation. Associations et pratiquants généralement sensibilisés à l'environnement (respectueux des habitats et restant sur les chemins balisés).	Milieux très sensibles aux dégradations physiques engendrées par l'utilisation d'engins motorisés (quad, 4x4...) qui les détruisent (notamment sur les pelouses de Chermizy-Ailles).	Protection et gestion conservatoire de l'habitat (Mont Bossu, à Chevregny ; et Les Communaux à Chermizy-Ailles). Mise en place de mesures de suivi.	Sensibilisation du public aux milieux naturels. Amène des promeneurs sur les sites.
Formations de Genévrier commun sur pelouses calcaires	5130	Les cultures intensives à proximité peuvent, via les eaux de ruissellement chargées en éléments nutritifs et phytosanitaires qui percolent, dégrader la qualité du substrat des coteaux et donc de l'état de conservation de cet habitat.	Milieux anciennement entretenus par pâturage extensif ovin. La dégradation de l'habitat est liée à la disparition de ce pâturage	-	-	-	-	Possibilité de dégradation par surfréquentation. Associations et pratiquants généralement sensibilisés à l'environnement (respectueux des habitats et restant sur les chemins balisés).	Milieux très sensibles aux dégradations physiques engendrées par l'utilisation d'engins motorisés (quad, 4x4...) qui les détruisent (notamment sur les pelouses de Chermizy-Ailles).	Protection et gestion conservatoire de l'habitat (Mont Bossu, à Chevregny ; et Les Communaux à Chermizy-Ailles). Mise en place de mesures de suivi.	Sensibilisation du public aux milieux naturels. Amène des promeneurs sur les sites.
Landes sèches européennes	4030	-	-	-	-	-	-	Entretien de chemins et sentiers d'accès existants.	Milieux très sensibles aux dégradations physiques engendrées par l'utilisation d'engins motorisés (quad, 4x4...) qui les détruisent.	Protection et gestion conservatoire de l'habitat (La Chambrette, sur la commune de Mauregny-en-Haye).	Sensibilisation du public aux milieux naturels. Amène des promeneurs sur les sites.

**TABLEAU 22 : INTERACTIONS ENTRE LES USAGES ET LES HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE NATURA 2000 FR22000395 « COLLINES DU LAONNOIS ORIENTAL »**

Habitat d'intérêt communautaire		Activité sur le site									
Intitulé de l'habitat sur le site	Code Natura 2000	Agriculture (cultures)	Agriculture (élevage)	Sylviculture	Chasse	Pêche amateur	Tourisme (notamment lié au Center Parc)	Randonnée	Activités motorisées	Protection et gestion conservatoire des sites naturels	Structures à vocation pédagogique
Pelouses pionnières sur sables à Corynéphore blanchâtre*	2330	-	-	-	-	-	Milieux sensibles à la surfréquentation et à la dégradation par piétinement et prélèvements sauvages qui pourraient advenir en lien avec l'augmentation des circuits de promenade et des promeneurs.	Possibilité de dégradation par surfréquentation. Associations et pratiquants généralement sensibilisés à l'environnement (respectueux des habitats et restant sur les chemins balisés).	Milieux très sensibles aux dégradations physiques engendrées par l'utilisation d'engins motorisés (quad, 4x4...) qui les détruisent.	Protection et gestion conservatoire de l'habitat (La Chambrette, sur la commune de Mauregny-en-Haye).	Sensibilisation du public aux milieux naturels. Amène des promeneurs sur les sites.
Pelouses sur substrat siliceux*	6230	-	-	-	-	-	Milieux sensibles à la surfréquentation et à la dégradation par piétinement et prélèvements sauvages qui pourraient advenir en lien avec l'augmentation des circuits de promenade et des promeneurs.	Possibilité de dégradation par surfréquentation. Associations et pratiquants généralement sensibilisés à l'environnement (respectueux des habitats et restant sur les chemins balisés).	Milieux très sensibles aux dégradations physiques engendrées par l'utilisation d'engins motorisés (quad, 4x4...) qui les détruisent.	Protection et gestion conservatoire de l'habitat (La Chambrette, sur la commune de Mauregny-en-Haye).	Sensibilisation du public aux milieux naturels. Amène des promeneurs sur les sites.
Prairies à Molinie	6410	-	-	-	-	-	-	-	-	Protection et gestion conservatoire de l'habitat (La Chambrette, sur la commune de Mauregny-en-Haye, secteur de Presles-et-Thierry).	Sensibilisation du public aux milieux naturels. Amène des promeneurs sur les sites.
Pelouse maigre de fauche de basse altitude	6510									Protection et gestion conservatoire de l'habitat	
Mégaphorbiaie	6430									Protection et gestion conservatoire de l'habitat (Grand marais d'Hale)	
Landes humides atlantiques septentrionales	4010									Protection et gestion conservatoire de l'habitat	
Dépressions sur substrat tourbeux du <i>Rynchosporion</i>	7150									Protection et gestion conservatoire de l'habitat	
Tourbières de transition et tremblantes	7140	-	Pâturage par des chevaux et des bovins qui permet le maintien de l'habitat.	-	-	-	-	-	-	Protection et gestion conservatoire de l'habitat (La Chambrette, sur la commune de Mauregny-en-Haye).	Sensibilisation du public aux milieux naturels. Amène des promeneurs sur les sites.

**TABLEAU 22 : INTERACTIONS ENTRE LES USAGES ET LES HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE NATURA 2000 FR22000395 « COLLINES DU LAONNOIS ORIENTAL »**

Habitat d'intérêt communautaire		Activité sur le site									
Intitulé de l'habitat sur le site	Code Natura 2000	Agriculture (cultures)	Agriculture (élevage)	Sylviculture	Chasse	Pêche amateur	Tourisme (notamment lié au Center Parc)	Randonnée	Activités motorisées	Protection et gestion conservatoire des sites naturels	Structures à vocation pédagogique
Tourbières basses alcalines	7230	-	Dans un secteur, pâturage par des chevaux et des bovins qui permet le maintien de l'habitat. Dans les autres secteurs, les milieux sont anciennement entretenus par pâturage extensif ovin, aujourd'hui abandonné.	-	-	-	-	-	-	Protection et gestion conservatoire de l'habitat (La Chambrette, sur la commune de Mauregny-en-Haye).	Sensibilisation du public aux milieux naturels. Amène des promeneurs sur les sites.
Source pétrifiante avec formation de travertins (cratoneurion)	7220										
Lacs eutrophes naturels à Potamots et Myriophylles	3150	-	-	-	-	La pêche pratiquée ne semble pas participer à l'eutrophisation du milieu. L'entretien et l'usage des berges joue un rôle dans l'apport de sédiments dans les eaux et l'ouverture des milieux	-	-	-	-	Sensibilisation du public aux milieux naturels. Amène des promeneurs sur les sites.
Eaux calcaires à Characées	3140	Eutrophisation par ruissellement.	Eutrophisation par ruissellement.	-	-	La pêche pratiquée ne semble pas participer à l'eutrophisation du milieu. L'entretien et l'usage des berges joue un rôle dans l'apport de sédiments dans les eaux l'ouverture des milieux.	-	-	-	-	Sensibilisation du public aux milieux naturels. Amène des promeneurs sur les sites.
<b>Interaction globale de l'activité sur les habitats naturels</b>		Les cultures sur le site participent à la dégradation de la qualité du substrat de certains habitats de pente, notamment pelouses et forêts, en limite des cultures, et à la dégradation de leur état de conservation. Elle provoque notamment l'appauvrissement du cortège floristique et l'apparition d'espèces végétales nitrophiles.	Les pelouses calcaires et les formations, anciennement entretenues par l'élevage, sont, comme l'activité, en nette régression. Les milieux tourbeux sont encore pâturés et maintenues par de l'élevage bovins et de chevaux.	L'exploitation sylvicole est faible. Les coupes rases peuvent être néfastes, mais restent très localisées. L'extraction des arbres morts et peut diminuer l'intérêt écologique pour les cortèges faunistiques.	La chasse participe à l'entretien des milieux forestiers, notamment au travers de l'entretien des sentiers et chemin d'accès.	La pêche est en interaction avec les milieux d'eau libre. Cette pratique ne semble pas participer à l'eutrophisation des milieux aquatique. L'entretien et l'usage des berges joue un rôle dans l'apport de sédiments dans les eaux l'ouverture des milieux.	L'augmentation de la fréquentation du site liée aux projets touristiques peut engendrer des dégradations de certains habitats, notamment les pelouses.	Les activités de randonnée peuvent contribuer à la surfréquentation d'habitats fragiles, notamment les pelouses. Les associations et les pratiquants sont en général sensibilisés et ont une pratique respectueuse de l'environnement.	Les engins motorisés sont particulièrement néfastes pour plusieurs habitats (milieux forestiers, landes, pelouses) en détériorant fortement les sols et certaines végétations fragiles.	La gestion conservatoire des sites naturels permet la préservation et la conservation des habitats concernés (milieux forestiers, amphibiens, pelouses) et de mieux les connaître.	Les structures sensibilisent le public aux milieux naturels. Des sorties nature amènent des promeneurs sur les sites. Ces structures participent par l'information à la conservation des milieux, mais l'engouement pour certains peut entraîner un surcroît de fréquentation.

**Légende :**

*Interaction positive constatée sur le site*

*Interaction potentiellement positive sur le site*

*Interaction neutre ou pas d'interaction constatée sur le site*

*Interaction négative potentielle sur le site*

*Interaction négative constatée sur le site*

Des points forts ressortent de ce tableau de synthèse, et seront à prendre en compte plus particulièrement :

- Les pelouses et les formations de Genévrier ont été longtemps entretenues par pâturage, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. L'activité d'élevage a beaucoup réduit depuis un siècle, ce qui a entraîné indirectement la dégradation de ces habitats ;
- L'extension des cultures intensives aux abords du site peut être une menace pour les habitats forestiers et les pelouses calcaires. Les eaux de ruissellement chargées en éléments nutritifs et phytosanitaires percolent en effet des terres cultivées de plateaux vers les coteaux, où se développent la plupart du temps les pelouses et les milieux forestiers du site. Les ourlets préforestiers et les bandes enherbées bien souvent absents et ne peuvent donc pas retenir ces éléments. Un risque de dégradation par eutrophisation des coteaux et des habitats naturels par ces eaux existe donc ;
- La pratique d'activités motorisées est une réelle menace pour certains habitats du site (notamment les pelouses calcaires, les formations de Genévrier et les pelouses sur sable), d'autant plus qu'elle connaît une augmentation depuis quelques années. Elle dégrade les sols et provoque leur érosion, et elle détruit les communautés végétales herbacées ;
- Certains habitats de pelouses sont susceptibles d'être de plus en plus exposés au piétinement et à la fréquentation par le public, dans le cadre de la randonnée, de l'activité naturaliste et de circuits touristiques aménagés. La notoriété de ces milieux, « appréciés » par le public, pourrait leur devenir nuisible.

D'autres activités ont un impact positif et pourront être envisagées comme outils solides de la préservation de la qualité environnementale du site :

- Les actions de gestion conservatoire, effectuées par le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie, ont permis jusqu'à aujourd'hui le maintien d'habitats d'intérêt communautaire sur le site. Les plans de gestion établis sur le site devraient pérenniser le maintien de ces habitats ;
- La chasse participe activement à l'entretien des milieux ouverts, et contribue à l'entretien des chemins ruraux, qui servent au passage de la grande faune ;
- La pêche s'investit dans la restauration et l'entretien des habitats aquatiques (mares privées).

Concernant le Cuivré des Marais, plusieurs activités néfastes aux habitats de l'espèce sont signalées sur le site :

- Les plantations forestières en zones humides, notamment sur les prairies, modifient la flore herbacée qui accueille l'espèce ;
- Le drainage des milieux humides pour l'agriculture ;
- L'intensification du pâturage sur les prairies pâturées provoquent une eutrophisation du milieu néfaste aux populations de l'espèce ;
- Les dépôts de vases issues de l'entretien des rivières et plans d'eau, sur les berges des fossés et des plans d'eau provoquent une eutrophisation des mégaphorbiaies riches en plantes nectarifères recherchées par les imagos.

## IV.8. ENJEUX DE CONSERVATION SUR LE SITE

L'analyse des interactions entre les usages et les habitats et espèces d'intérêt communautaire permet d'identifier sur le site 4 grands enjeux de conservation.

### ➤ Enjeu n°1 : Maintenir et/ou restaurer le bon état de conservation des habitats d'intérêt communautaire

Cet enjeu est prioritaire. Il s'agit de l'objectif premier de la directive Habitats, et doit amener à la mise en place d'une série de mesures favorisant le maintien de la biodiversité d'intérêt européen sur le site. Cette stratégie passe par un suivi fin des richesses naturelles du site. Cet enjeu peut se décliner selon trois axes :

- **Enjeu n°1.1 : Maintenir et/ou restaurer le bon état de conservation des habitats forestiers.** Compte tenu du taux de recouvrement très important du site par ces habitats, leur conservation doit être un enjeu particulier afin d'engager la préservation durable de ces habitats ;
- **Enjeu n°1.2 : Maintenir et/ou restaurer le bon état de conservation des habitats d'intérêt communautaires de faibles étendues.** Les autres habitats d'intérêt communautaires présents sur le site le sont sur de très faibles surfaces et sont donc particulièrement vulnérables. Il faudra assurer le maintien de l'ensemble des habitats d'intérêt communautaires non forestiers afin de conserver son originalité au Laonnois qui réside notamment dans sa mosaïque d'habitats ;
- **Enjeu n°1.3 : Maintenir et/ou restaurer le bon état de conservation des habitats d'espèces.** Les espèces d'intérêt communautaire font partie de la richesse du site et leur maintien doit être assuré. Pour cela, il sera nécessaire de mettre en place des actions spécifiques favorable au maintien de leurs habitats.

### ➤ Enjeu n°2 : Gérer la fréquentation du site et développer la communication auprès du public

Les collines du Laonnois oriental attirent un public important et la fréquentation du site est amenée à se développer. La dynamique touristique engagée dans le Laonnois doit amener une augmentation significative des personnes sur le site mais aussi le développement et l'extension des activités proposées et des sites fréquentés. Une surfréquentation du site peut avoir des conséquences néfastes sur les habitats et espèces présents. La large adhésion du public à la démarche Natura 2000 et la conservation du patrimoine naturel ne peut être acquise que par une politique active de sensibilisation au patrimoine exceptionnel qu'il fréquente, à sa fragilité et aux actions entreprise pour sa conservation. Cette politique devra être mise en œuvre avec la volonté d'y associer les responsables des structures touristiques et d'aménagement du territoire afin qu'ils puissent se l'approprier et y adhérer.

➤ **Enjeu n°3 : Maintien et développement des pratiques favorables à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire**

Certaines pratiques participent actuellement au bon état de conservation d'habitats d'intérêt communautaire. Il conviendra de les mettre en valeur et de les favoriser afin de pérenniser leur action sur la conservation de ces habitats. Cet enjeu est lié aux activités existantes et en interaction avec les habitats naturels sur le site :

- **Enjeu n°3.1 : Maintenir et améliorer les interactions positive entre l'agriculture et les habitats naturels.** La présence des grandes cultures à proximité des habitats d'intérêt communautaire nécessite une prise en compte et une connaissance plus fine de leurs interactions, afin de les améliorer. De plus, le rôle de l'agriculture dans le maintien de certains habitats est important et doit être renforcé ;
- **Enjeu n°3.2 : Maintenir et améliorer les interactions positive entre la gestion des forêts et les habitats naturels.** Bien que la sylviculture soit peu développée sur le site, la gestion des forêts existe. La prise en compte des habitats forestiers et de leur maintien dans la gestion sylvicole et la gestion courante des forêts du site doit permettre de conserver et/ou d'améliorer l'état de conservation de ces éléments structurants du site que sont les forêts ;
- **Enjeu n°3.3 : Maintenir et améliorer les interactions positives entre les activités de chasse et de pêche et les habitats naturels.** Ces activités traditionnelles présentes sur le site possèdent des interactions positives constatées ou potentielles avec les habitats d'intérêt communautaires. Ces interactions pourront être affirmées ou confirmées grâce au développement de la prise en compte du rôle de ces activités par leurs pratiquants.

➤ **Enjeu n°4 : Améliorer la gestion des corridors biologiques entre les différents périmètres et renforcer la cohérence écologique du site**

Le site Natura 2000 est constitué d'un ensemble de milieux naturels diversifiés et représentatifs des habitats naturels que l'on peut observer sur le Laonnois. Cependant, la fragmentation importante des habitats conduit à terme à leur isolement ce qui menace les populations présentes sur les différents périmètres du site. La gestion des éléments du paysage permettant de maintenir les connexions écologiques entre les différents périmètres est donc un enjeu essentiel de la conservation du site (application de l'article 10 de la directive européenne Habitats-Faune-Flore).